

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 20 octobre 2016, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Nathalie Fiechter, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Il est 19 h 30. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à ce 4^{ème} Conseil de ville de l'année 2016. Je salue toutes les conseillères et tous les conseillers de ville, M. le maire, Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, notre vice-chancelier, et les représentants de la presse. Bonsoir également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour, afin de répondre à nos questions relatives au budget 2017. Un grand merci à lui pour son travail et sa disponibilité."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Quelqu'un demande-t-il une modification de l'ordre du jour ?"

...Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2016
3. Communications de la présidente et du maire
4. Plan financier 2018-2021 : information
5. Examen du projet de budget 2017 : approbation éventuelle
6. Crédit d'engagement de CHF 217'000.-, figurant en grande partie au plan financier, destiné à dépolluer un secteur de l'ancienne usine à gaz (parcelle 1653) – décider du mode de financement : décision
7. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au plan financier, destiné à la rénovation du réseau basse tension à la Rue du Soleil – décider du mode de financement : décision
8. Donation des vestiaires communaux sis à la Patinoire d'Erguël à la nouvelle société anonyme Erguël Sports SA en constitution : décision
9. Rapport final de la commission temporaire "Indépendance énergétiques, Saint-Imier ville novatrice" : décision
10. Rapport final de la commission temporaire "Des vélos électriques à Saint-Imier" : décision
11. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire "Diversités et richesses culturelles" suite à la motion "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !"
12. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances, en remplacement de M. Beat Grossenbacher, démissionnaire
13. Nomination d'un représentant de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël, en remplacement de M. Beat Grossenbacher, démissionnaire
14. Motions et interpellations
15. Réponses aux motions et interpellations
16. Petites questions
17. Réponses aux petites questions
18. Divers et imprévu

1. Appel

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Vous le savez certainement, la composition de notre conseil a légèrement changé depuis la dernière séance. Avant de passer à l'appel proprement dit, j'aimerais vous lire la lettre que M. Beat Grossenbacher a adressée à notre conseil en date du 28 juillet 2016 :

"Démission du Conseil de ville et autres mandats politiques au 31 juillet 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous présente ma démission du Conseil de ville de Saint-Imier et de la Commission des finances pour la fin de ce mois. Dans le même temps, je renonce à mon mandat de représentant de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël.

Cette décision est motivée par ma nomination au poste de chancelier en date du 5 juillet dernier. Bien que mon entrée en fonction soit prévue pour le 1^{er} novembre prochain, je souhaite dès à présent éviter toute confusion possible entre les mandats politiques que j'occupe actuellement et ma future fonction au sein de l'administration communale.

Je tiens à exprimer ici tout le plaisir que j'ai eu à siéger parmi vous au cours des dix-huit derniers mois. Ce fut un honneur pour moi ! Merci pour ces échanges fructueux, la qualité des débats et le respect des idées.

D'une manière ou d'une autre, je vous retrouverai toutes et tous dans mes nouvelles fonctions à partir du 1^{er} novembre 2016. Je m'en réjouis. Je continuerai à suivre vos travaux à distance, avec plus de recul, mais avec non moins d'intérêt. Je suis impatient de continuer à servir ma commune, ses élus et ses habitants.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Beat Grossenbacher"

Félicitations à M. Beat Grossenbacher pour sa nomination, un sincère et grand merci pour tout le travail qu'il a effectué au sein de notre conseil et au sein de la Commission des finances. Nous sommes heureux de savoir que la grande qualité et la pertinence de ses réflexions, ses qualités humaines continueront d'être au service de notre commune et le remercions d'avance de sa future implication au poste de chancelier.

Pour remplacer M. Beat Grossenbacher, le Conseil municipal, dans sa séance du 27 septembre 2016 et sur proposition de la fraction Alternative régionale et communale, a déclaré élu membre du Conseil de ville M. Patrick Domon, ARC. Nous le félicitons de son élection, lui souhaitons une cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Occupé professionnellement par le lancement d'un nouveau festival "Option Trombone", il vous prie d'excuser son absence de ce jour. Nous nous réjouissons cependant d'ores et déjà de l'accueillir en décembre.

En ce qui concerne le chapitre des excusés, M. Francis Daetwyler, accidenté, vous prie d'excuser son absence ce soir.

Ces quelques points précisés, nous pouvons maintenant passer à l'appel. Mme Elisabeth Beck, PS, secrétaire, vous avez la parole."

Sont présents : M. Michel Meyer (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident)

Sont excusés : M. Patrick Domon (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Christian Schlupe et M. John Buchs

Excusé : M. Francis Daetwyler

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Mme Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2016 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Pour commencer, j'aimerais relever le succès de la Manifestation "La Clef vous ouvre ses portes". La population a eu un énorme plaisir à visiter les entreprises, et j'aimerais sincèrement remercier tous les membres de la Commission économie et tourisme qui ont mis sur pied cette manifestation sans compter ni leur temps ni leur énergie. C'est une belle vitrine pour Saint-Imier.

Depuis notre dernière séance, j'ai eu l'occasion de représenter notre conseil à diverses manifestations, à commencer, à fin juin, par les cérémonies de clôture de l'école secondaire et du ceff. C'est d'ailleurs toujours un réel plaisir de voir tous ces jeunes gens avec des projets plein la tête, de l'enthousiasme, de la joie de vivre et de l'énergie à revendre. Et franchement, j'ai eu la très agréable impression que toute cette jeunesse allait bien et qu'on ne pouvait que se réjouir de la voir entrer prochainement dans la vie active.

Le 9 août, Mme Elisabeth Beck, PS, secrétaire, et moi avons participé à la manifestation traditionnelle des présidents de commune, organisée par la BLS sur le lac de Thoune. À l'occasion de cette soirée, la BLS a présenté sa situation actuelle et a passé en revue les faits les plus marquants de l'année écoulée. Ce fut l'occasion d'un moment convivial, riche en rencontres et en échanges avec des collègues d'autres communes.

J'ai eu également l'honneur et l'avantage d'entendre coup sur coup deux membres du Conseil national exposer divers aspects de leur travail au sein du législatif fédéral :

Le 30 août, Mme Christa Markwalder, actuelle présidente du Conseil national, et invitée par la fraction PLR, a présenté les défis de la Suisse à court et moyen terme, et le 6 septembre, M. Jacques-André Maire, invité par la fraction PS, a donné des éclaircissements sur les enjeux des votations fédérales du 25 septembre. Ce fut un réel plaisir d'entendre ces deux conférences, fort bien construites et instructives, données par des personnalités aux compétences reconnues loin à la ronde.

Le 14 septembre, j'ai encore assisté à l'inauguration du local de création de Utopik Family, à la Rue des Roches 30, en face du Funiculaire. Cette jeune troupe de théâtre, dynamique et motivée, complète ainsi judicieusement l'offre culturelle déjà bien étoffée de notre cité, ce qui est, selon diverses études sociologiques, un atout certain pour attirer de nouveaux habitants dans notre région.

J'en ai terminé avec mes communications et passe maintenant la parole à M. le maire."

M. Parick Tanner, maire : "J'ai deux communications à faire. La première concerne la stratégie de propriétaire et le positionnement de Diatel SA. Le Conseil d'administration de DIATEL SA et le Conseil municipal mènent depuis de nombreux mois une réflexion commune pour la reprise de l'exploitation du réseau de communication dans le but de dégager un maximum de synergies pour les deux parties en vue de l'évolution du marché et de la force concurrentielle actuelle et future. Le marché est aujourd'hui caractérisé par une omniprésence de Swisscom, mais la redéfinition du principe universel (raccordement téléphonique obligatoire) va redistribuer les cartes et créer de nouvelles opportunités pour les acteurs du marché, notamment les câblo-opérateurs. En effet, la concession pour le service universel va être réaffectée par mécanisme d'appel d'offre d'ici fin 2017 à travers une nouvelle Ordonnance sur les services de télécommunications dont le but consiste à adapter le service universel à l'évolution technologique. Sur la base du cahier des charges actuel du service universel, seul Swisscom a les moyens d'y répondre. Dans cette optique, le Conseil fédéral a simplifié le cahier des charges du service ouvrant ainsi les portes à d'autres acteurs et créant également une saine concurrence qui faisait défaut jusqu'à présent. En tant que prestataire de télécommunication DIATEL SA met à disposition de ses clients privés et professionnels un réseau étendu et de haute qualité. Le Conseil d'administration suit avec attention l'évolution législative afin de positionner la société dans une situation qui lui permettra de répondre le moment venu aux exigences de la Confédération fixées dans le cadre du futur appel d'offre. Afin d'affronter ces nouveaux défis, le Conseil d'administration de DIATEL SA et le Conseil municipal ont pris la décision de mettre en œuvre un rapprochement cohérent avec les Services techniques de Saint-Imier qui permettra à n'en pas douter, d'étoffer la palette des prestations dans une optique de "service total" aux consommateurs domiciliés à Saint-Imier. Si des synergies évidentes vont pouvoir se dégager de ce rapprochement, l'objectif premier n'est pas guidé par la recherche d'optimisations financières, là n'est pas le besoin de DIATEL SA, mais plutôt dans un objectif de grandir avec le marché et ses clients. Le rapprochement permettra à terme, sur le plan commercial, soit pour DIATEL SA, soit pour les Services techniques de Saint-Imier, de pouvoir proposer des prestations très complètes à ses consommateurs, allant de la distribution d'eau en passant par la fourniture d'électricité tout en proposant une connexion à très large bande. Les Services techniques de Saint-Imier et DIATEL SA pourront ainsi moderniser leur service à la clientèle et développer des synergies (accès à de nouveaux marchés, tels que produits électriques, prestations énergétiques ou location de services à large bande) au travers par exemple, d'un concept de guichet commun. Sur le plan organisationnel, le rapprochement permettra d'éviter les redondances (taille critique) à tous les niveaux de la chaîne de valeur de DIATEL SA; bien que les métiers soient différents, il existe des similitudes dans les tâches opérationnelles et transversales. En outre, il permettra de partager et de profiter des infrastructures de réseau; il s'agit là de partage des coûts d'investissement, notamment de génie civil, ou d'éviter des dépenses de construction en utilisant les infrastructures déjà existantes. Ainsi, au 1^{er} janvier prochain, le personnel de DIATEL SA sera repris par la

Municipalité de Saint-Imier et la masse salariale sera refacturée sur la base d'un contrat de prestations à DIATEL SA, de manière à ce que le coût soit neutre pour la Municipalité. Certaines tâches seront également reprises par les services municipaux afin de mettre en œuvre déjà certaines synergies. Comme vous avez pu en prendre connaissance, le budget 2017 de la Municipalité intègre d'ores et déjà ces mutations à la page 40. Cette réorganisation n'impliquera aucun changement quant à la forme juridique de DIATEL SA et permettra au Conseil d'administration de se concentrer sur les importants et nombreux enjeux stratégiques à venir. En effet, la dynamique de marché impose que DIATEL SA puisse rester très réactif et compétitif, ce qu'une structure communale ne peut garantir, notamment en raison d'un processus décisionnel plus long.

Deuxièmement, une communication plus technique, mais dans le cadre de l'approbation éventuelle du budget 2017, il me paraît important de vous lire la lettre reçue de Mme Beatrice Simon, directrice de la Direction des finances du canton de Berne et Présidente du Conseil-exécutif :

"Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Vos lettres du 27 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Chancelier,

Par lettre du 1^{er} septembre 2016, vous m'avez soumis une nouvelle fois diverses questions sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises auxquelles je n'avais pas pu répondre au printemps.

Entretemps, les travaux relatifs à la troisième réforme de l'imposition des entreprises ont été achevés à l'échelon fédéral. Le 17 juin dernier, l'Assemblée fédérale a adopté la loi fédérale sur la réforme de l'imposition des entreprises III, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, sous réserve du référendum.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette réforme entraînera la disparition des règles particulières applicables à certains types de sociétés, qui sont critiquées par la communauté internationale. En lieu et place, la RIE III prévoit de nouvelles réglementations pour les revenus mobiles, conformes aux normes internationales et acceptées par les autres Etats, à l'étranger. Les sociétés à statut particulier ont une grande importance pour la politique financière de la Confédération et des cantons. Les impôts qu'elles versent contribuent largement à notre prospérité. La Confédération et les cantons ne peuvent pas laisser ces sociétés délocaliser leurs activités en raison de la suppression des statuts particuliers. En complément aux mesures de la RIE III, les cantons doivent donc aussi prévoir le réaménagement de leurs barèmes d'imposition du bénéfice.

Le Conseil-exécutif a présenté ses projets en la matière dans son rapport sur la stratégie fiscale. Celui-ci prévoit, d'ici à 2022, une baisse progressive de la charge fiscale maximale sur le bénéfice, qui passerait du taux actuel de 21,6 pour cent à 16,37 pour cent. Cette mesure permettra d'approcher la moyenne suisse, qui s'établira probablement aux alentours de 15 pour cent. La charge fiscale des personnes morales basées dans le canton de Berne serait donc concurrentielle tant sur le plan national qu'international.

Pour baisser l'impôt sur le bénéfice, il est prévu de remplacer le barème actuel de l'impôt simple à trois tranches, dont le taux maximum est de 4,6 pour cent, par un barème à deux tranches, avec un taux maximum de 2,5 pour cent. La première tranche du barème ne serait pas modifiée (1,55 % sur 20 % du bénéfice). Cet aménagement abaisserait le taux moyen de l'impôt simple de 4,00 pour cent actuellement à 2,31 pour cent. Ainsi, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales actuellement imposées selon le régime ordinaire diminuerait

d'environ 35 à 45 pour cent, selon le montant de leur bénéfice imposable. Pour le canton, les communes et les paroisses, cela signifierait par contre un recul équivalent des recettes fiscales provenant des personnes morales.

Voici les réponses aux questions que vous me posez :

1. A combien (en dixièmes de quotité d'impôt communal et en valeur absolue) devrait se situer la perte fiscale de l'impôt sur les personnes morales pour la commune de Saint-Imier avant prise en compte d'une éventuelle participation cantonale provenant de la Confédération ?

Suite aux baisses prévues du taux d'imposition du bénéfice, les recettes tirées de l'impôt sur les personnes morales de la commune de Saint-Imier actuellement imposées selon le régime ordinaire diminueraient probablement d'environ 38 pour cent d'ici à 2022.

A l'heure actuelle, il est encore impossible d'évaluer avec exactitude les autres effets, c'est-à-dire ceux de l'application du régime d'imposition ordinaire aux sociétés bénéficiant actuellement du statut spécial et ceux de l'instauration de nouvelles réglementations pour les revenus mobiles (relèvement des charges de recherche et développement déductibles, patent box, impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts). Il est aussi impossible d'estimer les effets dynamiques entraînés par d'éventuels changements de comportement des entreprises concernées (départ, implantation, modification ou délocalisation des activités).

2. A combien le canton a-t-il estimé le montant à recevoir de la Confédération à titre de dédommagement pour les pertes fiscales subies ?

Selon les calculs de la Confédération, la somme des versements compensatoires de la Confédération qui reviendra au canton de Berne se monte à environ 64 millions de francs.

3. Combien le canton envisage-t-il de redistribuer aux communes sur le montant du dédommagement à recevoir ?

Les versements compensatoires seraient répartis entre le canton et les communes en fonction de l'impact que la baisse du taux d'imposition des personnes morales aura sur ces collectivités. Comme le rapport entre les impôts directs du canton et ceux des communes est de deux pour un, les versements compensatoires seraient répartis dans cette proportion entre le canton et les communes. Sur 64 millions de francs, environ 21 millions de francs reviendraient donc aux villes et aux communes. Les paroisses en toucheraient également une part.

4. Combien cela représentera-t-il pour la commune de Saint-Imier ?

Il n'est pas encore possible de chiffrer la part qui reviendrait concrètement à l'une ou l'autre commune ou paroisse. Il est prévu de répartir la somme de 21 millions de francs proportionnellement à l'impact que la baisse du taux d'imposition des personnes morales aura sur chaque commune. Cette répartition pourrait être proportionnelle à la part que représente l'impôt simple sur les personnes morales. Le mécanisme précis de la répartition sera réglé dans le cadre de la révision 2019 de la loi sur les impôts, qui fera l'objet d'une procédure de consultation, probablement au cours du deuxième trimestre 2017.

5. Quelle sera la répercussion de l'entrée en vigueur de la RIE III pour la commune de Saint-Imier au niveau du 1^{er} degré (réduction des disparités) de la péréquation financière ?

En comparaison avec la plupart des autres communes bernoises, la part du produit de l'impôt sur les personnes morales dans l'ensemble des rentrées fiscales de la commune de

Saint-Imier est très élevée. L'entrée en vigueur de la RIE III et la mise en œuvre de la stratégie fiscale cantonale réduiront l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH) de la commune de Saint-Imier, si bien que les prestations compensatoires versées au titre de la disparition des disparités seront moins élevées.

J'espère que ces explications vous apporteront des éléments de réponse.

Je vous signale par ailleurs que la mise en œuvre et le moment de l'exécution de l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques prescrite par la législation sont essentiels pour les finances communales. Les recettes communales supplémentaires que dégagera l'évaluation générale (77 mio CHF) représentent plusieurs fois le montant des versements compensatoires de la Confédération auxquels s'attendre dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (21 mio CHF). Le Conseil-exécutif a déjà adopté le projet d'évaluation générale à l'intention du Grand Conseil, mais celui-ci l'a renvoyé au Conseil-exécutif lors de sa session de janvier 2016. Le Conseil-exécutif prévoit de le lui soumettre à nouveau début 2017 et de mettre en œuvre l'évaluation générale en 2020.

J'espère que ces informations vous seront utiles et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, mes salutations les meilleures.

Direction des finances du canton de Berne
La directrice
Beatrice Simon
Présidente du Conseil-exécutif"

Cette réponse complexe et détaillée nous montre que la Ville de Saint-Imier sera touchée par une diminution à hauteur de 38 % des revenus directs de la fiscalité des bénéficiaires des entreprises. De plus, les éléments importants qu'il faut prendre en considération et sur lesquelles on passe bien trop rapidement, ce sont tous les effets supplémentaires que la RIE III va introduire : notamment les patent box, mais aussi l'intérêt sur les capitaux propres des entreprises, intérêt fictif que les entreprises pourront comptabiliser en déduction du bénéfice. Ces éléments ne sont aujourd'hui pas calculables mais viendront s'ajouter à la perte de 38 % de la fiscalité des entreprises. Une grande partie du financement de cette réforme s'appuiera ainsi sur une réévaluation générale de l'ensemble des immeubles non agricoles, ce qui veut dire que l'ensemble des propriétaires fonciers du canton verront leur valeur officielle, et leur valeur locative, augmenter pour générer des rentrées fiscales supplémentaires à hauteur de 77 millions afin de financer cette réforme. De même, des prestations devant limiter les déductions possibles dans les déclarations des personnes physiques viendront également diminuer l'impact de cette réforme. Voilà ce que je pouvais vous donner comme information dans le contexte que nous avons. En résumé, ceci confirme les informations fournies par M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, dans le rapport du budget 2017."

4. Plan financier 2018-2021 : information

Rapport du Conseil municipal (points 4 et 5) :

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 16 parties dont le projet de budget 2017. Pour la seconde fois, ce dernier est établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) conformément à l'article 70 de la loi sur les communes. Les comparaisons avec les budgets (excepté celui de 2016) et comptes antérieurs doivent donc être abordées avec prudence, le traitement de certains postes ne se faisant plus de la même manière qu'avec le MCH1 encore en vigueur pour les comptes 2015 notamment.

L'élaboration du budget 2017 a été réalisée dans la lignée des comptes 2014 et 2015 et probablement du bouclage 2016. Toutefois, la stratégie fiscale du canton de Berne étant dès lors connue, la Commission des finances a adopté une position de prudence, en particulier sur les dépenses récurrentes afin de limiter, voire stopper, la progression inquiétante de nos différentes charges de fonctionnement.

Malgré les mesures prises, les déficits budgétaires annuels du compte de résultat ne cessent de croître fortement à moyen terme en raison de souhaits d'investissements trop importants (près de 30 millions sur 5 ans) et surtout, en raison des répercussions de l'entrée en vigueur progressive dès 2019 de la Réforme cantonale de l'imposition des entreprises III (RIE III).

En effet, le Conseil-exécutif a présenté son rapport sur la stratégie fiscale qui prévoit, d'ici à 2022, une baisse progressive du taux d'imposition du bénéfice de 21,6 % actuellement à 16,37 %. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales imposées selon le régime ordinaire, toutes choses étant égales par ailleurs (notamment sans tenir compte des contre-mesures directes (patent box, imposition du bénéfice corrigé des intérêts, imposition partielle des dividendes, etc.) à l'abrogation du statut fiscal spécial des holdings et des sociétés de domiciles) diminuerait ainsi d'environ 35 à 45 % selon le montant de leur bénéfice imposable et provoquerait un recul équivalent des recettes fiscales pour le canton, la commune et les paroisses.

Le plan financier a donc été réalisé en s'appuyant sur la stratégie fiscale dans sa forme actuelle et qui sera débattue en novembre prochain au Grand Conseil. Les calculs effectués par notre administrateur des finances sur la base des chiffres 2015 des personnes morales annoncent une perte fiscale pour notre commune de l'ordre de 2,7 millions de francs, soit environ 40 % des rentrées fiscales des personnes morales ou autrement dit, 3 à 3,5 dixièmes actuels de quotité.

Cette perte brute devrait être compensée, en partie, d'une part par la réduction du versement communal à la péréquation financière ainsi que par la redistribution d'une partie de l'indemnité que le canton pourrait recevoir de la Confédération (21 millions de francs sur les 64 au total) et d'autre part par la mise en œuvre et le moment de l'exécution de l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques prévus à l'horizon 2020.

Ainsi, sur la base des informations en notre possession à ce jour et calculs faits à partir des chiffres 2015, toutes choses étant égales par ailleurs, la perte nette pourrait être ramenée à hauteur d'environ **1,75 millions de francs dès 2022**, soit l'équivalent de **2 dixièmes actuels de quotité**, ceci sans tenir compte des éventuelles rentrées supplémentaires en cas de nouvelle évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques.

A plus court terme et notamment en raison du recul des exportations de l'industrie horlogère, les rentrées 2017 des personnes morales ont été estimées à la baisse (-10 %) par rapport au niveau de 2015.

Compte tenu des derniers chiffres connus à ce jour (année 2015 et 2^{ème} tranche 2016), le revenu de l'imposition des personnes physiques est quant à lui sensiblement revu à la hausse par rapport au budget 2016.

L'ensemble des choix effectués dans le cadre du budget 2017 et présentés dans le rapport préliminaire annexé ont ainsi été guidés par les enjeux financiers importants qui attendent notre collectivité dès 2019 et dans la perspective de maintenir un équilibre financier.

Pour l'année 2017, les investissements net prévus dans le patrimoine administratif totalisent **CHF 8'053'000.-** (CHF 9'278'000.- bruts), soit plus du double de notre capacité d'autofinancement actuelle qui se situe aux alentours de 3 à 4 millions de francs, tout dépendant des entretiens annuels effectifs de notre patrimoine réalisés. En cas de

réalisation de l'ensemble de ces investissements, l'endettement de la Municipalité augmentera considérablement.

Ce montant important d'investissements est dû avant tout à l'assainissement des Halles de gymnastique, l'adaptation des transports et réservoirs de l'eau propre suite au démarrage des travaux de la 2^e source d'approvisionnement aux Sauges à Sonvilier et au Service de l'électricité. Dès l'année 2018, les investissements devront obligatoirement être revus à la baisse afin de revenir à un niveau supportable pour les finances communales.

Compte tenu de ces différents éléments et sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2017 qui prévoit un déficit de CHF 684'480.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 602'957.50 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + nouvelles taxes de bases (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006.
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-)

Ouverture de la discussion :

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Ce thème concerne les pages 113 à 117 du document relatif aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, quelqu'un veut-il s'exprimer ?"

M. Christian Tharin, PLR : "C'est avec une grande attention que le parti libéral radical a étudié le plan financier 2018-2021. Nous adhérons à ce plan financier et nous remercions les instances l'ayant établi. Toutefois, nous avons remarqué que des améliorations et des ajustements sont encore possibles. Nous citerons le même exemple que lors de notre intervention de l'année passée, soit la Rue du Vallon. Selon le plan financier, il est prévu de faire les travaux suivants :

- la réfection des conduites de gaz et d'eau en 2019,
- et enfin la réfection des éléments concernant le trafic en 2021.

Comme lors de l'année passée, le parti libéral radical souhaiterait que ces travaux soient coordonnés en une seule et même année. Nous sommes certes bien conscients qu'avant de déposer les demandes de crédits, les différents services de la Municipalité se seront concertés avant d'ouvrir inutilement les rues plusieurs années de suite. Il nous paraît dès lors important que le plan financier reflète la réalité et que la concertation entre les services ait déjà eu lieu lors de l'élaboration de ce dernier."

M. Cyril Erard, ARC : "Nous avons pris connaissance du plan financier 2018-2021 et sommes conscients des défis importants qui nous attendent dans les années à venir. En effet, la croissance du déficit de notre compte de résultat, relativement inquiétante en l'état, nous oblige à adopter une stratégie des plus prudentes dans l'élaboration de nos futurs budgets. Nous nous devons de revenir à un niveau supportable d'investissements, stopper la

croissance d'une partie de nos charges de fonctionnement, sachant que la réforme des entreprises III va être introduite progressivement dans un avenir proche, soit très probablement dès 2019, et qu'elle risque d'avoir d'importantes conséquences financières pour notre commune. Mais gardons tout de même à l'esprit que le développement économique et démographique de notre ville, et de notre région, passe indiscutablement par une stratégie d'investissements, seul garante de l'excellente qualité de vie qui règne à Saint-Imier."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste fera sa déclaration lors du traitement du point 5 de l'ordre du jour."

5. Examen du projet de budget 2017 : approbation éventuelle

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "La documentation se composant de 16 parties, je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais d'abord passer en revue la partie 1 chapitre par chapitre.

Les parties 2 à 5 seront ensuite prises globalement.

La partie 6 sera prise fonction par fonction.

Les parties 7 à 16 seront également prises globalement.

Vous pourrez vous manifester au fur et mesure de l'avancée des parties. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis le budget sera soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien, nous pouvons commencer par la partie 1."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Page XV, en chiffres romains, nous avons deux questions à adresser à M. Mario Castiglioni, administrateur de finances. Au point 3.1, Résultat, Vue d'ensemble, avez-vous pris en compte l'influence positive sur les recettes fiscales du plafonnement à CHF 3'000.- de la déduction des frais de déplacement pour les personnes physiques que le canton de Berne introduit dès cette année 2016 ? Et, comment justifie-t-on une baisse de CHF 936'000.- d'impôts des personnes physiques entre les recettes réelles 2015 (comptes annuels 2015) et le budget 2017 ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Concernant votre première question, la réponse est "oui". Nous établissons les budgets annuels avec les "pronostics" fiscaux qui nous sont fournis par le canton. En d'autres termes, nous pouvons aller chercher, dans le programme des impôts, le chiffre des impôts de l'année antérieure, en l'occurrence 2015 dans le cas présent, où nous pouvons voir combien de taxations sont définitives et combien sont en cours de taxation. Plus le nombre de taxations définitives est élevé, plus notre pronostic sera juste. D'autre part, il ne faut pas oublier que dans les comptes annuels, il y a toujours des décomptes de diverses années fiscales antérieures et pas seulement de l'année fiscale du compte annuel concerné, ce qui n'est pas le cas lors de l'élaboration du budget. En effet, pour ce dernier, on part uniquement des pronostics d'une année fiscale. Donc, on ne tient pas compte des éventuels décomptes finaux des années antérieurs qui pourront nous être favorables ou défavorables."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. Mario Castiglioni, administrateur des finances."

M. Cyril Erard, ARC : "Nous devons nous prononcer sur le budget 2017 en lien avec le plan financier 2018-2021. Une fois n'est pas coutume, il est nécessaire de rappeler quelques faits importants qui impacteront les comptes de notre commune dans un avenir proche. La réforme des entreprises III aux conséquences difficilement mesurables, le recul des exportations horlogères impactant nos recettes fiscales, la croissance de certaines charges de fonctionnement, les importants investissements en cours et ceux déjà réalisés. Bien que le budget 2017 qui nous est soumis ce soir soit déficitaire (déficit de CHF 684'480.-), nous pouvons tout de même le qualifier de favorable. En effet, basé sur un principe de prudence les chiffres qui nous sont présentés tiennent compte d'une réduction des recettes fiscales des personnes morales d'environ 10 % par rapport aux montants de l'exercice 2015. Cette diminution de budgétisation est basée sur la situation conjoncturelle, mais plus particulièrement sur le recul des exportations horlogères, secteur qui est, à n'en pas douter, en net ralentissement. L'accroissement de certaines charges de fonctionnement que nous devons réduire voire stopper, nous rappelle également que dès l'introduction de la réforme des entreprises III, nous devrions subir une perte brut d'environ CHF 2'700'000.- de nos recettes fiscales provenant de l'imposition des personnes morales, représentant une perte net évaluée approximativement à CHF 1'750'000.- dès l'année 2022. Nous sommes également conscients que nous devons impérativement revenir à un niveau supportable d'investissements, sachant que notre capacité se situe entre 3 et 4 millions annuellement et que les investissements nets budgétés pour l'année 2017 se situe à hauteur de CHF 8'053'000.-. Avant de conclure, nous voulons adresser des remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et ses équipes pour l'important travail réalisé à l'élaboration de ce budget 2017, et pour la qualité du travail fourni tout au long de l'année. En conclusion, la fraction Alternative régionale et communale accepte à l'unanimité le budget 2017 qui nous est soumis ce soir, sachant qu'il a été préparé avec prudence, précision, et professionnalisme."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a étudié comme d'habitude avec beaucoup d'intérêt l'ensemble des documents remis concernant l'établissement du budget 2017. Dans le message du Conseil municipal il est évoqué une éventuelle hausse de la quotité d'impôt indirectement lié à l'introduction de la RIE III. Nous pensons qu'avant d'en arriver à cette étape, il serait judicieux d'analyser l'ensemble des besoins de la commune au niveau des investissements futurs. D'autre part, nous souhaitons à l'avenir une répartition plus équilibrée au niveau des départements dans le cadre des montants alloués. De plus nous constatons qu'un grand nombre de demandes d'investissements ne sont pas ou que partiellement activés pour l'année en cours avec pour incidence une amélioration du résultat escompté. Ce qui pourrait être un frein à d'autres investissements qui auraient pu être réalisés durant l'année. Nous aimerions savoir s'il est possible d'avoir dans les plus brefs délais, soit les premiers Conseils de ville de l'année prochaine, les différentes demandes d'investissements pour des objets déjà planifiés et nous sommes conscients que des urgences peuvent venir décaler la planification prévue. Compte tenu de ce qui précède, le parti libéral radical accepte le budget 2017 qui prévoit un déficit de CHF 684'480.- pour le compte général et ainsi qu'un déficit de CHF 602'957.50 pour le compte global avec une quotité d'impôts inchangée de 1,75 ainsi que les diverses taxes proposées. Nous tenons à remercier toutes les personnes et les services qui ont contribué à l'élaboration du budget 2017. Nous tenons aussi à féliciter M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la fiabilité des informations fournies, sa disponibilité et ses judicieux conseils."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Comme il est de tradition à cette période de l'année, nous avons étudié avec attention les 145 pages du budget 2017, ainsi que le plan financier 2018-2021. Nous nous sommes adressés directement à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour les points de détail qui méritaient une explication ou un commentaire de sa part. Nous avons obtenu les réponses à notre entière satisfaction ce qui permet de vous donner notre prise de position de manière simple et concise. La fraction socialiste approuve le budget 2017 qui prévoit un déficit de CHF 602'957.50 pour le compte global. D'autre part, elle a pris connaissance du plan financier 2018-2021 qui se veut prudent en raison

principalement de l'entrée en vigueur après 2019 de la RIE III. Nous remercions M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour le travail important effectué."

Au vote, le budget 2017 qui présente un déficit de CHF 684'480.- pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 602'957.50 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouveaux dès le 1^{er} janvier 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + nouvelles taxes de bases (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon nouveau règlement du 16 mars 2006.
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-)

est accepté à l'unanimité.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Un grand merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour son travail, son efficacité, et sa disponibilité. Nous vous libérons dès à présent, et vous souhaitons une bonne soirée."

...Il est 20 h 10, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

6. Crédit d'engagement de CHF 217'000.-, figurant en grande partie au plan financier, destiné à dépolluer un secteur de l'ancienne usine à gaz (parcelle 1653) – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

En 2003, la Municipalité de Saint-Imier a confié à un mandataire spécialisé un mandat d'étude afin de connaître les différentes zones susceptibles d'être contaminées sur le site de l'ancienne usine à gaz, site recensé au cadastre des sites contaminés du canton de Berne.

Sur la base de l'étude déposée, les investigations les plus urgentes ont été engagées en 2007 déjà, puis des études et sondages complémentaires ont été réalisés à la suite du crédit d'engagement libéré par le Conseil de ville du 13 décembre 2013.

Le rapport décrivant ces investigations a été porté à notre connaissance en février de cette année, et a été transmis aussitôt à l'Office des Eaux et des Déchets (OED) du canton de Berne pour évaluation des mesures à prendre.

Le responsable de l'OED propose notamment :

- D'assainir les jardins de la parcelle n° 1653 en raison d'une forte concentration d'hydrocarbures lourds;

- D'assainir les jardins appartenant toujours à la Municipalité et situés au Nord des anciens gazomètres;
- De réaliser des analyses de composés volatiles (hydrocarbures, solvants), du cyanure et d'autres indicateurs de la pollution afin de compléter les connaissances actuelles pour permettre de décider de la suite des travaux d'assainissement à réaliser.

Si l'assainissement des jardins de la parcelle n° 1653 vendues par la Municipalité à une famille de Saint-Imier ne souffre d'aucune discussion au sein du Conseil municipal et des différentes commissions consultées, l'assainissement partiel de la parcelle communale n° 299 a fait l'objet de discussions plus divergentes.

En effet, le secteur concerné sur la parcelle n° 299 n'est plus exploité depuis 2014 et toute culture y est interdite en raison de la pollution du site. Si la commission de l'équipement juge majoritairement qu'il serait utile d'assainir cette partie, la commission des finances unanime, et le Conseil municipal, à une large majorité, estiment qu'il est précipité de réaliser ces travaux pour les raisons suivantes :

- Il n'y a actuellement pas de mise en danger d'autrui sur la parcelle n° 299;
- La vision actuelle de l'entreposage du matériel des services techniques et le devenir de la parcelle dans son ensemble n'étant pas défini, il est trop tôt pour décider d'investir dans une place de stockage à cet endroit;
- Le montant de CHF 103'000.- ne figure pas au plan financier;

Le Conseil municipal et les commissions concernées s'entendent cependant unanimement pour poursuivre les investigations devant permettre de suivre la qualité des eaux souterraines et des niveaux.

Ainsi, le Conseil municipal, à une large majorité, sur préavis unanime de la commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 217'000.- correspondant à la réalisation des 2 mesures les plus urgentes (option n° 2) et dont CHF 200'000.- figurent au plan financier. Il est proposé de procéder par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

Mme Morgane Leblois, ARC : "Notre fraction a étudié attentivement le rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du chef du Service de l'équipement, et au vu des raisons évoquées à la fin du rapport de l'exécutif, nous rejoignons l'avis de ce dernier et celui de la Commission des finances. La fraction Alternative régionale et communale approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 217'000.-, dont CHF 200'000.- figurent au plan financier, correspondant à la réalisation de la variante 2, financé par autofinancement."

M. Vital Carnal, PS : "Une ombre plane sur notre société, assainir nos friches industrielles ainsi que nos anciennes productions d'énergies, qui ont permis un développement rapide de notre société. Notre commune n'échappe pas non plus à cette réalité. Notre ancienne usine à gaz en est l'exemple. Après le laisser dormir, des études ont été réalisées. Des premières mesures exécutées sans toutefois avoir tout résolu. Bonfol est dans nos mémoires avec ses coûts faramineux. Nous n'en sommes pas à la même échelle mais assainir complètement et définitivement l'ancienne usine à gaz est une utopie financière pour notre commune. Après une étude approfondie du dossier la fraction socialiste plébiscite l'option n° 2 donc un assainissement de la parcelle n° 1653 vendue par la commune sans avoir connaissance de la contamination. Et le suivi des eaux souterraines pour un montant de CHF 217'000.- financé par autofinancement. Quand à la parcelle n° 299, il est privilégié une approche globale et en plus, il est souhaitable d'envisager des nouveaux locaux pour nos services au lieu de bricoler avec des places de stockages sur l'ensemble de la commune."

M. Daniel Müller, ARC : "La dépollution de cette parcelle ainsi que le suivi de la qualité des eaux souterraines sont des travaux à effectuer dans les plus brefs délais afin de pouvoir biffer cette zone de la liste des sites potentiellement pollués. Le parti libéral radical accepte la libération du crédit d'engagement de CHF 217'000.- par autofinancement, dont CHF 200'000.- figurent au plan financier."

Au vote, le crédit d'engagement de 217'000.-, financé par autofinancement, correspondant à la réalisation des 2 mesures les plus urgentes, à savoir l'assainissement total de la parcelle n° 1653, et le suivi de la qualité des eaux souterraines, dont CHF 200'000.- figurent au plan financier, est accepté à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au plan financier, destiné à la rénovation du réseau basse tension à la Rue du Soleil – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Afin de poursuivre les travaux de modernisation et de sécurisation du réseau électrique imérien, il est prévu de démanteler ces prochaines années les 2 lignes électriques aériennes basse tension situées à la Rue du Soleil.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser cette prochaine étape qui prévoit la mise en place de tubes électriques souterrains le long de la rue et qui figure au plan financier en 2016. Par la suite, de nouveaux branchements seront réalisés pour chaque bâtiment et l'éclairage public sera également renouvelé.

Afin de permettre la poursuite de ces travaux, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier en 2016.

Ouverture de la discussion :

M. Alexandre Berberat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité la libération du crédit d'engagement de CHF 200'000.- financé par autofinancement et prévu au plan financier 2016 pour la rénovation de la distribution basse tension à la Rue du Soleil. Il est en effet nécessaire de moderniser ces 2 lignes très anciennes afin d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement tout en profitant de rénover simultanément les infrastructures d'éclairage public."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Le parti libéral radical approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 200'000. -, financé par autofinancement, afin de rénover le réseau basse tension de la Rue du Soleil."

Mme Jessica Haenni, PS : "Pour permettre la continuité et dans un esprit de modernisation, la fraction socialiste soutient les travaux de rénovation du réseau basse tension à la Rue du Soleil et accepte le crédit d'engagement de CHF 200'000.- qui figure au plan financier."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, figurant au plan financier, destiné à la rénovation du réseau basse tension à la Rue du Soleil, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Donation des vestiaires communaux sis à la Patinoire d'Erguël à la nouvelle société anonyme Erguël Sports SA en constitution : décision

Rapport du Conseil municipal :

Chaque entraîneur de hockey sur glace rêverait de pouvoir s'appuyer sur deux lignes aussi impliquées dans le travail à fournir pour atteindre l'objectif défini. De Sonceboz à La Ferrière, les législatifs et les exécutifs des dix communes dénombrées se sont mobilisés d'une très belle manière et à une très forte majorité pour assainir une infrastructure sportive qui n'aura jamais si bien porté son nom : la Patinoire d'Erguël.

Ce projet donne aujourd'hui une illustration concrète au programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2016-2019 (NPR) dans le Jura bernois, dont l'un des axes vise à favoriser les projets privilégiant la rationalisation des infrastructures sportives à travers une régionalisation.

Grâce à cette collaboration exemplaire et solidaire, l'offre Pass-Sport sera également étendue à l'ensemble des enfants en âge de scolarité obligatoire du Vallon de Saint-Imier. Ainsi, tous les jeunes de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval bénéficieront de l'accès gratuit et illimité à la Piscine en plein air, au Bassin de natation des Halles de gymnastique et à la Patinoire d'Erguël.

Afin de pouvoir réaliser le projet conformément à la planification établie, la société anonyme Erguël Sports SA sera prochainement créée. Le transfert de la Patinoire d'Erguël de la Coopérative d'Erguël à la nouvelle société anonyme est également en cours afin que le permis de construire puisse être déposé avant la fin de cette année encore.

Comme nous vous l'avons déjà annoncé dans le rapport du 16 juin 2016 soumis à votre autorité, il s'agit dès lors, pour des questions de cohérence et d'intégrité de la nouvelle infrastructure sportive, de décider de la cession des vestiaires communaux sis à la Patinoire à la nouvelle société anonyme.

Vous trouverez au titre de documentation le rapport établi par la cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Conclusions

En conclusion, étant donné les travaux d'assainissement et de modernisation des infrastructures que la nouvelle société anonyme assumera, la proposition de céder gratuitement les vestiaires constituerait une belle contribution de la Municipalité de Saint-Imier au succès de cette future exploitation et donnerait un beau signal de reconnaissance à la population des 9 communes partenaires qui se sont investies pour ce projet régional.

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal, unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions des finances et bâtiments et infrastructures sportives, recommande au Conseil de ville d'accepter la donation des vestiaires communaux sis à la Patinoire à la nouvelle société anonyme Erguël Sports SA en constitution.

Ouverture de la discussion :

M Denis Gerber, PLR : "9 communes du Vallon ont plébiscité la cure de jouvence de notre Patinoire d'Erguël; la population imérienne avec le soutien de toutes les forces politiques locales a apporté un appui très fort à ce projet. Notre fraction a également demandé que notre commune contribue de manière plus concrète encore à ce succès en proposant la remise des vestiaires, lui appartenant, pour un montant symbolique à la nouvelle société gestionnaire de la nouvelle patinoire. Nous vous proposons logiquement d'accepter la donation recommandée par les diverses instances communales. Nous profitons de ce point à l'ordre du jour pour poser quelques questions ou réflexions relatives à cet important et ambitieux projet :

- a) Où en est-on avec la création de la nouvelle SA ?
- b) Quelles sont les missions confiées à la Coopérative actuelle ?
- c) Nous constatons que le HC Saint-Imier et le CP Saint-Imier ont été associés à la réflexion; nous en sommes heureux. Ne faudrait-il pas y associer les autres clubs du Vallon et surtout un ou l'autre partenaire pouvant apporter un point de vue sur une éventuelle exploitation hors saison "Glace" de l'installation selon ce qui avait été annoncé lors de la présentation du pré-projet, pour respecter l'idée de la multifonctionnalité envisagée.
- d) Il ne faudra pas oublier d'intégrer à la réflexion financière les améliorations certaines à apporter aux locaux que nous allons donner ce soir.
- e) A quel stade du projet final en est-on ?
- f) Quelles sont les étapes encore à franchir à ce jour ?
- g) Quel est l'échéancier ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Concernant la création de la société anonyme, un compte de consignation a été ouvert auprès d'un établissement bancaire local. Les communes sont actuellement en train de libérer le capital-actions de 2'106'000 francs. Une fois ce capital-actions disponible sur le compte de consignation, ce qui devrait être le cas dans les semaines à venir, la société anonyme pourra être constituée devant notaire. Cependant, nous allons profiter finalement de ne faire qu'une étape chez le notaire, pour effectuer la donation des vestiaires, si elle est acceptée ce soir, et le transfert du bâtiment de la Coopérative à la nouvelle SA. Quant à la deuxième question, relative à la mission confiée à la Coopérative, si mes informations sont bonnes, c'est de transférer la Patinoire et le bâtiment au prix de la dette, ce qui sera mis en œuvre aussitôt la SA créée, et puis il a été proposé à la Coopérative de poursuivre l'exercice de la gestion en cours jusqu' à la fin de la période de glace, c'est-à-dire jusqu'à avril 2017. Ainsi, la Coopérative se concentre sur l'exploitation de la saison en cours, puis prendra une décision de dissolution à l'échéance de sa mission. Maintenant, concernant l'intégration des partenaires, la structure de pilotage est la suivante : les décisions avec un impact financier sont prises par le Conseil d'administration, ou plutôt seront prises par le Conseil d'administration de la société anonyme. Cependant, ce conseil étant composé des différents maires des dix communes, il paraissait intéressant d'avoir un interlocuteur avec l'architecte, d'avoir finalement les personnes qui sont sur le terrain, qui sont confrontées à l'utilisation de la Patinoire. C'est pour cela, que le maître de glace a été associé à ce groupe technique, ainsi que les représentants des différents clubs, les membres de la Coopérative et les utilisateurs principaux. Ce groupe technique préavise les choix constructifs et émet un préavis au Conseil d'administration, qui ensuite décide sur la base du budget ou des plus-values. Il est vrai que les deux clubs, les plus grands utilisateurs en terme de présence dans la Patinoire, sont le Club des patineurs, et le HC Saint-Imier. Nous avons également eu une séance d'information avec des représentants d'autres clubs auxquels nous avons évidemment

ouvert la porte s'ils avaient des apports ou des questions à apporter. Un dialogue s'est aussi créé avec le HC Saint-Imier, et va se créer avec le Club des patineurs, pour évoquer, en bilatéral, les besoins exacts, et pour bien cerner l'exploitation de la future Patinoire. M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, est le représentant du Conseil municipal dans le groupe technique. Maintenant, par rapport aux locaux que nous allons céder, si le Conseil de ville décide ce soir de donner gracieusement les vestiaires, il est clair que ces vestiaires ont certains éléments qui devront être améliorés, comme le drainage, et aussi la place. Ces éléments devront être pris en compte. Toute la problématique de la place sera l'affaire de la Commission urbanisme et mobilité, qui étudie le dossier. On ne pourra naturellement pas tout réaliser. Il y a des attentes très fortes, mais il faudra faire des choix au début. Pour les autres points, je n'ai malheureusement pas réussi à suivre et à noter vos autres questions."

M. Denis Gerber, PLR : "Mais, où en est actuellement le projet ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le projet est en cours. Il y a eu des rencontres entre les architectes et le groupe technique. Des variantes ont été étudiées. Il n'y a pas encore eu de sanction définitive des plans. Nous avançons dans la phase du permis de construire. Il faut notamment attendre la création de la SA et le transfert des bâtiments, pour éviter des impôts de mutation et autres. Aussitôt la société créée, je pense que d'ici la fin de l'année nous pourrions déposer un permis de construire. Ensuite, nous pourrions passer à la phase des soumissions, adjudications, durant l'hiver. De cette manière les travaux pourront, si tout va bien, débuter aussitôt la saison de glace terminée. D'après les architectes, les travaux devraient pouvoir être contenus durant la saison d'été 2017. S'il y a du retard, cela débordera sur l'ouverture de la saison d'hiver, mais cela dépendra naturellement du chantier. Quant aux travaux optionnels, de confort, cela dépendra du chantier et surtout des moyens disponibles."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Le bureau d'architectes actuel, il fait le projet. Cela ne veut pas dire que ce soit ce bureau qui s'occupera de la suite. Est-ce que c'est ce bureau qui va continuer après ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Ce consortium, composé de deux bureaux d'architectes, a mené à bien le projet des stades de Bienne. Formellement, le mandat officiel pour la totalité du dossier n'a pas été confié, puisque nous attendons que la société anonyme soit créée. Une fois ceci effectué, le contrat pourra être entériné. Dans l'idée, il n'a pas été prévu de changer de bureau d'architectes à ce stade, mais là, je n'engage que moi."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Comme le Conseil municipal, la Commission des finances, et celle des bâtiments et infrastructures sportives, la fraction socialiste, à l'unanimité, accepte que la Municipalité de Saint-Imier cède gratuitement les vestiaires à la société Erguël Sports SA en constitution. Elle remercie tous les acteurs qui mettent en place l'ensemble du projet patinoire et souhaite bon vent à la nouvelle société anonyme réunissant 10 communes allant de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Le 25 septembre passé, la population imérienne a soutenu à une très forte majorité le projet de rénovation de la Patinoire d'Erguël. Précédemment, les 9 autres communes partenaires se sont également montrées favorables à ce projet. Tous les travaux d'assainissement et de modernisation de cette infrastructure seront effectués par la future société anonyme Erguël Sport SA. Montrant son soutien à la réalisation de cette nouvelle patinoire, la fraction Alternative régionale et communale accepte que la commune cède gratuitement les vestiaires à cette nouvelle société. Par ce don, Saint-Imier montrera ainsi sa reconnaissance envers les autres communes du Vallon qui ont plébiscité cette rénovation. La fraction Alternative régionale et communale remercie encore toutes celles et tous ceux qui, comme elle, ont œuvré pour que ce magnifique projet puisse voir le jour. Sans l'appui des autres, la nouvelle patinoire n'aurait tout simplement pas pu être réalisée. Cette

collaboration doit servir d'exemple pour de futurs projets de rapprochements intercommunaux. Ce soir on va céder les vestiaires. Demain, il ne faudra pas oublier de renvoyer l'ascenseur."

Au vote, la donation des vestiaires communaux sis à la Patinoire d'Erguël à la nouvelle société anonyme Erguël Sports SA en constitution, est acceptée à l'unanimité.

9. Rapport final de la commission temporaire "Indépendance énergétiques, Saint-Imier ville novatrice" : décision

Rapport du Conseil municipal :

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la motion déposée par la fraction socialiste en du 7 mai 2015 et intitulée "Indépendance énergétique, Saint-Imier ville novatrice ?".

Le Conseil municipal a pris connaissance avec grand intérêt des conclusions de la commission qui s'inscrivent en totale adéquation avec son programme de législature 2015 – 2018 (pages 8, 9 et 10) et confirme la stratégie mise en œuvre par les Services techniques depuis plusieurs années. Ainsi, la plupart des recommandations émises par la commission sont actuellement déjà en cours de réalisation ou en cours d'étude au sein des commissions de l'équipement et de l'efficacité énergétique.

Conformément à l'art. 3 al. 8 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Conseil de ville de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Meyer, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de la commission temporaire chargée de traiter cette motion. Elle en remercie ses auteurs. Nous constatons avec plaisir que les conclusions auxquelles le rapport nous amène rejoignent tout à fait la stratégie adoptée par notre Conseil municipal depuis bientôt deux ans, ce qui confirme la grande qualité des analyses de chacun. Le fait de constater que la plupart des recommandations proposées dans le rapport sont déjà traitées et en cours de mise en œuvre dans les commissions y-relatives nous permet finalement d'apposer une ponctuation affirmative plutôt qu'interrogative à l'intitulé de cette motion : "Indépendance énergétique, Saint-Imier, ville novatrice." La fraction Alternative régionale et communale accepte donc le rapport et ses conclusions."

M. Jean-Paul Gerber, ARC : "Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport de la commission temporaire "Indépendance énergétique, Saint-Imier, ville novatrice". Ce rapport résume et confirme les thèmes et sujets traités et développés depuis plusieurs années par les commissions efficacité énergétique et de l'équipement soit :

- Recherches d'idées novatrices, entretiens avec des experts, étude du financement des projets et où localiser les projets pilotes.

De ce fait, nous sommes d'avis que l'on peut classer la motion avec remerciements à la commission temporaire pour le travail effectué."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste, qui était d'ailleurs l'auteur de la motion concernant l'indépendance énergétique de Saint-Imier, a étudié le rapport final avec un grand intérêt. Si une certaine presse aime jouer les picadors en laissant entendre que le

sujet enfonce des portes ouvertes, la même presse se fait depuis plusieurs mois l'écho d'un sujet qui nous concerne tous, à savoir la politique énergétique que nous comptons développer. Cette motion a permis au contraire d'ouvrir toutes grandes les portes de ce vaste sujet et de faire l'inventaire de tout ce qui avait déjà été projeté ou réalisé. Se couvrir derrière des certitudes est souvent l'apanage des sots et il est toujours bon de faire le point avec un esprit critique. C'est comme cela qu'on avance. Non seulement le rapport présente un état des lieux très complet mais il permet aussi de formuler des propositions concrètes, adéquates et sensées. Le pire pour un rapport de ce type est de finir dans un tiroir mais l'accueil très favorable du Conseil municipal nous fait plutôt penser qu'une étape a été franchie et que nous pouvons passer à la suite des réalisations. En conclusion, la fraction socialiste adopte à l'unanimité le rapport ainsi que les propositions. Elle remercie la commission pour le travail effectué en moins de huit mois, ce qui est quelque part une belle performance."

Au vote, les conclusions du Rapport final de la commission temporaire "Indépendance énergétiques, Saint-Imier ville novatrice, le classement de cette motion, et la dissolution de la commission temporaire, sont acceptés à l'unanimité.

10. Rapport final de la commission temporaire "Des vélos électriques à Saint-Imier" : décision

Rapport du Conseil municipal :

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la motion déposée par la fraction socialiste en du 8 décembre 2011 et intitulée "Des vélos électriques à Saint-Imier".

Conformément à l'art. 3 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Conseil de ville de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

En cas d'acceptation du rapport de la motion par le Conseil de ville et compte tenu du montant de l'investissement (entre CHF 148'626.- et CHF 168'397.-) et des coûts induits sur le budget de fonctionnement (entre CHF 54'000.- et CHF 57'200.-), le rapport sera transmis aux différentes commissions permanentes pour préavis afin de permettre à votre autorité de voter le crédit d'engagement nécessaire conformément à la réglementation communale en vigueur.

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale tient avant toute chose à remercier les motionnaires, qui, en 2011 déjà, avaient soulevé cette intéressante question, ainsi que la commission temporaire pour son très bon rapport et les démarches entreprises. La fraction Alternative régionale et communale en a pris connaissance avec le plus grand intérêt, et cela a donné lieu à de jolis débats d'idées :

- Premièrement, nous sommes absolument convaincus de la nécessité de réfléchir et de mettre sur pied un projet à Saint-Imier qui ferait la part belle à l'objet de cette motion, ou du moins irait dans le sens d'une promotion liée à une manière alternative de se déplacer, notamment à l'aide de vélos électriques.
- Deuxièmement, nous sommes tout à fait conscients que ce type de démarches a un coût, et qu'il serait préjudiciable de ne réfléchir qu'en termes de rentabilité. Un projet tel que celui défendu par la motion se doit avant tout être porteur d'un message et d'un

engagement, et nous partageons les valeurs écologiques, sociales, sanitaires ainsi que l'intérêt touristique porté par un tel projet.

- Finalement, nous sommes sensibles à différents partenariats à mettre en place tels qu'évoqués dans ce rapport, en l'occurrence avec les entreprises de notre cité, ou encore avec différentes institutions touristiques ou municipales. Notre fraction n'est cependant pas convaincue par la seule option envisagée dans le rapport.

Dans cette dernière, les coûts liés au projet présenté, notamment de fonctionnements chiffrés entre CHF 54'000.- et CHF 57'000.-, nous semblent bien trop importants à supporter pour notre Ville. Nous ne sommes pas convaincus non plus qu'il soit vraiment du ressort d'une ville comme Saint-Imier d'être le propriétaire de vélos à proprement parler. Pour finir, aucune piste dans le partage du projet avec les communes environnantes n'a été explorée.

Il nous semblerait quelque peu hypocrite d'accepter aujourd'hui ce rapport et d'envoyer ce projet dans les différentes commissions, sachant d'ores et déjà que nous refuserions un tel engagement financier une fois le travail terminé. Mais nous ne sommes pas prêts non plus à tirer un trait sur la possibilité pour notre cité de s'investir dans cette voie. Nous aimerions que soient envisagés des options différentes, dans lesquelles par exemple Saint-Imier pourrait offrir l'environnement propice à l'utilisation des vélos électriques sans pour autant en être propriétaire, ou encore où notre Ville s'allierait avec des communes voisines pour partager le projet, et répartir ses coûts. Dans ce sens, la fraction Alternative régionale et communale demande à ce que la commission temporaire puisse poursuivre ses investigations en explorant d'autres variantes. Le présent rapport deviendrait ainsi un "rapport intermédiaire", au lieu d'un rapport final, et nous pourrions revenir ultérieurement sur d'autres propositions plus raisonnables."

Mme Talika Gerber, PLR : "Notre fraction a pris connaissance du rapport lié à une motion déposée fin 2011. Elle constate que malgré le temps à disposition le rapport est incomplet. En effet nous avons constaté qu'une enquête a été lancée auprès des entreprises locales avec un délai de réponse au 8 septembre. Qu'en est-il de l'analyse des réponses fournies, analyse importante pour définir des besoins réels ? Tous les partenaires nécessaires à la mise en place du projet ont-ils été contactés (entreprises, institutions, services communaux) afin de déterminer la faisabilité effective du réseau envisagé ? Le rapport fait référence à des localités environnantes dont le potentiel "Population" est incomparable avec notre localité. Nous croyons savoir que Moutier a renoncé à ce projet parce que trop cher et que Delémont va y renoncer après quelques années d'exploitation. La commission responsable du dossier "Mobilité douce" a-t-elle été contactée ? Cette concertation est essentielle car, à notre connaissance, un projet de transports doux va se mettre en place d'ici 2018 et résoudra les problèmes de mobilité au sein de la localité. Le coût du projet est conséquent et nous pensons que ce n'est pas le moment de se lancer dans des investissements importants alors que des services communaux planchent sur un projet de résolution de la mobilité dans notre localité. Notre fraction propose de classer la motion sans donner suite aux investissements prévus. Evitons des doublons au niveau de ceux-ci conformément aux prévisions sur les budgets futurs. Il sera toujours temps en 2018 de compléter si nécessaire le projet "Mobilité douce" qui nous sera proposé."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste s'est penchée avec beaucoup d'intérêt sur l'excellent et complet rapport concernant la possibilité de mettre sur pied un service de vélos électriques à Saint-Imier. Le rapport est intéressant dans le sens qu'il présente un système complet et détaillé. De plus, nous disposons également d'un budget annuel de fonctionnement, ce qui manque relativement souvent dans ce type de rapport. Il est dommage de ne pas avoir ce soir le préavis des différentes commissions dont la Commission des finances mais cela peut se faire tout à fait dans un deuxième temps. Nous comprenons ce rapport comme plutôt un rapport intermédiaire avec la possibilité d'apporter des modifications mais sans en dénaturer l'esprit. Nous comprenons le vote de ce soir comme étant de décider si nous voulons ou non des vélos électriques à Saint-Imier en libre

service. À cette question, la fraction socialiste répond par l'affirmative à l'unanimité. Nous sommes persuadés que si le vote n'est pas favorable ce soir, le sujet reviendra devant cette assemblée à court ou moyen terme. Nous serions très fiers que Saint-Imier innove et soit pionnière pour un système qui pourrait se développer au niveau de notre Vallon ou même de manière régionale. Le fait que plusieurs industries ou services de Saint-Imier sont prêts à investir pour une borne sur leur terrain nous montre qu'il ya un intérêt réel pour ce type de projet."

M. Patrick Tanner, maire : "Je souhaite juste apporter une précision. Les commissions permanentes ne pourront se prononcer sur un tel rapport qu'en cas d'acceptation de la motion par votre autorité. Il s'agit d'une motion du Conseil de ville, et donc, si elle est acceptée, les commissions permanentes pourront alors formuler leur préavis dans un deuxième temps."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La proposition de la fraction Alternative régionale et communale signifie qu'elle accepte ce premier rapport en considérant qu'il faut encore prendre en compte d'autres variantes mais en soutenant la mise sur pied du VAELS à Saint-Imier. Cela signifie donc que la commission temporaire peut aller plus loin dans son travail sans courir le risque de tout abandonner par la suite après des mois d'investissements, ce qui est un message positif. Cette proposition comporte par contre également un aspect négatif qui est de repousser le moment de consultation auprès des commissions concernées. Pour éviter une perte de temps trop importante, la solution serait que la fraction Alternative régionale et communale transmette rapidement ses propositions par écrit à la commission temporaire et que par la suite, celle-ci convoque le membre que vous aurez désigné, pour en discuter à sa prochaine séance. Je propose qu'un délai soit fixé aujourd'hui, je propose celui du 20 novembre 2016. En tant que présidente de cette commission temporaire, je souhaite vous préciser qu'il y aura forcément une adaptation de ces variantes au vu de l'intérêt des entreprises sur ce projet de mobilité douce. Je vous rappelle que ce que vous avez en mains ce soir est un projet et qu'il faut bien commencer par quelque chose. La commission voulait vous proposer des pistes réalisables. Si vous donnez votre accord pour la mise sur pied du VAELS à Saint-Imier, il s'agira pour la commission de rencontrer les entreprises intéressées (5 le sont pour l'achat d'une station) afin de déterminer finalement lesquelles collaboreront avec nous. Je tiens ici à souligner que l'exploitation du système doit rester en main de la commune car premièrement il s'agit de gérer le fonctionnement globalement et deuxièmement, cela semble évident que, si une entreprise investit dans l'achat d'une station, nous mettions à disposition nos services afin de la soutenir. Au sujet du budget de fonctionnement, nous pouvons vous assurer que nous avons compté très large. Nous avons comparé avec d'autres communes. Une des questions qui se posera ensuite sera le nombre de stations en fonction de celles qui seront déjà existantes auprès des entreprises. Pour la population, il serait bénéfique de pouvoir en installer une à la Rue du Soleil et une à l'Est du village du côté de Tivoli. Je vous rappelle que la base de ce système est de mettre ces vélos à la disposition de tous, ils ne peuvent pas appartenir à une personne en particulier. Je crois que l'enjeu en vaut la peine quand on observe le problème toujours plus lancinant à trouver des places de parc, par exemple autour de l'hôpital. Les travailleurs ou visiteurs habitant sur place pourraient y venir à vélo afin de laisser suffisamment de places pour les patients. D'autre part, vous constatez comme moi qu'il y a toujours plus de voitures en circulation. C'est aussi un plus en terme de temps de déplacement pour les personnes qui utilisent le train : un retour une heure plus tôt à la maison ou une arrivée à son lieu de travail plus rapidement est toujours appréciable sachant qu'il n'y aura pas eu à attendre le bus, sans oublier le côté bénéfique en terme de santé."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "J'ai bien entendu votre analyse. Du point de vue protocolaire, il y aurait un vice de forme si l'on procédait de cette manière. Aujourd'hui, nous avons clairement deux propositions. La proposition initiale, "oui" ou "non" sur un rapport final, et la proposition de la fraction Alternative régionale et communale de modifier ce rapport, en rapport intermédiaire. Avant tout chose, il faut mettre ces deux propositions au vote, et voir

laquelle remporte le plus de suffrages. Concernant votre demande d'avoir des propositions de la fraction Alternative régionale et communale, j'imagine que ces propositions doivent venir du Conseil de ville, puisqu'il va voter dans son ensemble."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oui, faisons les choses dans le bon ordre, vous avez raison."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme nous l'avons dit dans notre intervention, pour nous, comme nous comprenons ce rapport, c'est un rapport intermédiaire. La question à se poser, c'est si l'on continue ou pas. C'est tout."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "Faisant partie de cette commission, je suis tout à fait d'accord pour que l'on considère ce rapport comme intermédiaire. Par contre, à Saint-Imier, nous donnons toujours le nom des villes où cela ne marche pas. Mais, où cela fonctionne, personne n'en parle. C'est récurrent. Cela ne marche pas là, cela ne marchera pas ici."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Concernant Delémont, il y avait une seule station, ce qui n'est pas du tout l'esprit pour que cela fonctionne. Il faut un certain nombre de stations pour pouvoir laisser le vélo quelque part et en reprendre un autre ailleurs. Delémont n'est pas du tout un bon exemple. Neuchâtel est en train de développer avec les communes avoisinantes. Nous sommes en contact avec les communes de La Chaux-de-fonds, du Locle, et de Bienne. Le Locle avait quatre stations, maintenant il y en a six. Cela marche plutôt bien. Par rapport au sondage, celui-ci a été une réussite. Cinq entreprises sont partantes pour l'achat d'une station. Pour l'instant c'est un projet, nous devons rencontrer les entreprises et discuter du prix. Il y a aussi eu la volonté de certaines entreprises de ne pas acheter de station, mais d'être utilisatrices. Pour leurs collaborateurs par exemple. Est-ce que vous souhaitez que je vous donne la liste des entreprises ?"

Mme Talika Gerber, PLR : "Non. Nous aurions voulu les voir dans le rapport."

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'ai repris la présidence de cette commission au mois d'août de cette année."

M. Michel Meyer, ARC : "Je ne sais pas quelle suite sera donnée à ce projet, et je ne sais pas ce que ma fraction va donner comme variante. Personnellement, sans engager ma fraction, je m'opposerai à l'achat de vélos électriques qui appartiennent à la commune de Saint-Imier. Voilà, je le dis."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je demande une suspension de séance."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Très bien. 5 minutes de suspension de séance."

...suspension de séance à 20 h 39...

...reprise de séance à 20 h 43...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien. Nous avons la proposition de la fraction Alternative régionale et communale, ce qui fait que l'on doit d'abord se déterminer sur la forme que nous voulons attribuer à ce rapport. Donc, voulez-vous le considérer comme un rapport préalable, auquel cas, il repartira dans la commission temporaire pour être retravaillé, ou voulez-vous le considérer comme un rapport définitif, auquel cas, nous nous prononcerons ensuite sur l'acceptation de ses conclusions ou leurs refus. Quelqu'un s'oppose-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent que le rapport de la commission temporaire "Des vélos électriques à Saint-Imier" soit considéré comme un rapport préalable, avec retour à la commission temporaire pour être retravaillé, sont priés de le manifester en se levant."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Nous avons 15 voix pour, 0 voix contre. Il y a 10 absentions. Par 15 voix pour, le rapport est considéré comme intermédiaire, et retourne pour réexamen à la commission temporaire."

11. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire "Diversités et richesses culturelles" suite à la motion "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !"

Rapport du Conseil municipal :

Suite à l'acceptation par le Conseil de ville du 16 juin 2016 de la motion d'Alternative régionale et communale (ARC) intitulée "Pour apprendre à mieux nous connaître, partageons nos diversités et richesses culturelles dans un cadre à inventer !" ainsi que son traitement par une commission temporaire, le Conseil municipal vous propose de procéder à la nomination de ses membres, conformément à l'article 3 al. 5 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, dont la teneur est la suivante :

"⁵ En cas d'acceptation, le Conseil de ville décide directement de sa remise à une commission permanente ou temporaire de 5 à 9 membres, ou les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission ad hoc de 5 à 9 membres dont ils assumeront la présidence. Un représentant du Conseil municipal doit faire partie de cette commission temporaire."

Conformément au désir du Conseil de ville, le Conseil municipal propose de constituer une commission temporaire de 7 membres, au sens de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Le Conseil municipal sera représenté au sein de cette commission temporaire par Mme Mélanie Zwahlen-Erard, conseillère municipale en charge du département de l'action sociale.

Ouverture de la discussion :

M. Reynald Krähenbühl, ARC, propose Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, et Mme Katia Ermel.

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Daniela Voisin, et Mme Camille Ruchonnet.

M. Corentin Jeanneret, PLR, propose : M. Christian Tharin, PLR, et M. Michel Bourquin.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Puisque nous avons 6 candidats, je propose une votation en bloque. Quelqu'un s'oppose-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Au vote, Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, Mme Katia Ermel, Mme Daniela Voisin, Mme Camille Ruchonnet, M. Christian Tharin, PLR, et M. Michel Bourquin, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Félicitations à ces membres."

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances, en remplacement de M. Beat Grossenbacher, démissionnaire

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, propose M. Reynald Krähenbühl, ARC.

Au vote, M. Reynald Krähenbühl, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Félicitations à Reynald Krähenbühl, ARC."

13. Nomination d'un représentant de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erquël, en remplacement de M. Beat Grossenbacher, démissionnaire

M. Fabien Golay, ARC : "Compte tenu de la dissolution imminente de la Coopérative, l'équivalent d'environ 2 séances, que la nomination d'un nouveau représentant nécessiterait l'intervention d'un notaire, la fraction Alternative régionale et communale propose de ne pas remplacer son membre sortant. En cette période de restriction budgétaire, il n'y a pas de petites économies."

Mme Nathalie Fiechter, présidente, propose de procéder tout de même à un vote.

Au vote, les conseillères et conseillers de ville acceptent, à l'unanimité, que la fraction Alternative régionale et communale ne présente aucun représentant de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erquël.

14. Motions et interpellations

Mme Nathalie Fiechter, présidente, indique qu'elle n'a pas reçu de motion. 5 interpellations ont été déposées.

M. Christian Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : EAU-Vallon SA : Notre fraction constate que la représentation de notre commune au Conseil d'administration "EAU-Vallon SA" est monocoloré. Les enjeux financiers très conséquents (plus de CHF 28'000'000.-) pour notre région ainsi que l'importance du problème "Alimentation en eau" font que cette situation où une partie importante de la représentation de notre population n'est pas associée aux décisions est inadéquate. Notre fraction exige que dans les meilleurs délais cet état de fait cesse et que chaque sensibilité politique de notre conseil puisse avoir accès à la gestion directe de cet important dossier en étant représentée au Conseil d'administration."

M. Patrick Tanner, maire : "Le 31 août 2016, le plan de quartier faisant office de permis de construire du projet de nouvelle adduction d'eau des Sauges a été signé par l'Office des Eaux et des Déchets du canton de Berne. Ce document comprend également la concession qui donne l'autorisation à la société EAU-Vallon SA d'exploiter cette ressource d'importance régionale et nous ne pouvons que nous réjouir du début de ces travaux importants pour notre sécurité d'approvisionnement en eau. Les enjeux financiers sont certes très conséquents puisqu'ils totalisent 27'126'000.- pour l'ensemble du projet. Il faut toutefois préciser ici que la part gérée par EAU-Vallon SA se limite à CHF 12'845'000.- et que le solde de l'investissement est consenti par la Municipalité de Saint-Imier et le SEF - Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable. Pour revenir à votre question concernant la représentation de notre commune au sein du Conseil d'administration

de EAU-Vallon SA et sa teinte politique, je me permets de vous informer que ce Conseil d'administration n'a pas été constitué sur la base des couleurs politiques des administrateurs mais plutôt sur la base des fonctions, permettant d'assurer une certaine cohérence dans la gestion de cet important dossier. Les statuts de EAU-Vallon SA, préavisés par votre conseil en juin 2014 mentionnent à l'art. 17 :

"Le conseil d'administration se compose de six membres. La Commune municipale de Saint-Imier et le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable, respectivement leurs successeurs en droit, ont droit chacun à un nombre égal de représentants.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans et sont rééligibles.

La durée de fonction prend fin au jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

En cas d'élection complémentaires pendant la période administrative, les nouveaux membres terminent la durée de fonction de leurs prédécesseurs."

A l'heure actuelle, le Conseil d'administration est donc valablement constitué jusqu'à l'assemblée générale qui suivra l'exercice 2018 de la manière suivante :

Pour le SEF :

- M. Samuel Miserez, Président du SEF. Il assume la vice-présidence du CA de EAU-Vallon
- M. Pierre-Alain Barthe, Directeur du SEF
- M. Jakob Fritz, membre du comité du SEF

Pour la Municipalité :

- M. Michel Jeanneret, Conseiller municipal en charge de l'équipement
- M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement
- M. Patrick Tanner, maire et Président du Conseil d'administration de EAU-Vallon.

L'ensemble du projet ainsi que les statuts ayant été acceptés et préavisés au Corps électoral à 27 voix pour et une abstention par votre autorité en juin 2014 puis ayant ensuite revêtu la forme authentique lors de la fondation de EAU-Vallon SA devant notaire, il paraît aujourd'hui plus que délicat d'envisager de modifier ces actes. Cette opération nécessiterait, qui plus est, d'obtenir l'accord des différentes parties, celle de l'assemblée générale du SEF ainsi que celle de l'Office cantonal des eaux et des déchets du canton de Berne qui vient d'approuver l'ensemble du dossier. De plus, la convention d'actionnaire, elle aussi, approuvée par votre conseil devrait faire l'objet d'une nouvelle négociation. Une telle modification ne semble ainsi pas envisageable à ce stade. Pour en revenir à la composition du Conseil d'administration ainsi qu'aux choix techniques que EAU-Vallon SA doit réaliser afin de veiller à la coordination complexe entre les lots communaux, conduits par le service de l'Équipement et les lots "communs" conduits par EAU-Vallon SA, implique une importante coordination entre le Service de l'équipement de la Municipalité et le Conseil d'administration de EAU-Vallon SA. Ainsi, afin d'assurer une organisation efficace, la présence au sein du Conseil d'administration du conseiller municipal en charge de l'équipement et celle du chef de Service de l'équipement semble couler de source, les limites entre les travaux communs gérés par EAU-Vallon SA et les travaux propres à notre collectivité n'étant pas toujours dissociables. Si nous partons du principe que les actes ne peuvent être modifiés et qu'il est admis que le suivi de la globalité du projet doit impérativement se faire par la même équipe qui suit la partie "communale" des travaux, il ne reste en course que le troisième siège de ce Conseil d'administration, c'est-à-dire, le mien. Lors du Conseil de ville du 19 juin 2014, votre

fraction avait sollicité par la voix de Mme Talika Gerber, PLR, je cite : "L'assemblée générale étant le pouvoir suprême de la société, le parti libéral radical aimerait savoir qui seront les actionnaires qui peuvent participer à l'assemblée et leur pouvoir de décision. Nous sommes d'avis que les membres du Conseil de ville pourraient représenter les actionnaires qui sont en définitive les habitants de Saint-Imier". A cette demande, il avait été répondu par le maire d'alors, M^e Stéphane Boillat, je cite : "Pour ma part, je ne vois pas de problème à ce que dans ce cas-ci, vu l'importance, et dans la phase de lancement, l'actionnariat soit proposé au Conseil de ville. Mais, c'est bien clair, ceci devra être une décision à prendre au moment de l'exécution, donc l'année prochaine. Mais c'est un modèle assez intéressant, qui satisfait, et qui mériterait d'être approuvé". Votre fraction, toujours par la voix de Mme Talika Gerber, PLR, s'était alors déclarée, je cite : "Nous sommes très satisfaits de cette réponse". Le 8 juin 2016, l'assemblée générale de EAU-Vallon SA s'est tenue dans cette même salle et les membres de votre conseil ont été invités à représenter l'actionnariat municipal par l'intermédiaire des chefs de fractions politiques. Tâche que Mme Talika Gerber, PLR, a officiellement assumée durant cette assemblée générale. Ces éléments étant exposés, le Conseil municipal prendra formellement position par rapport à votre demande lors d'une de ses prochaines séances afin de pouvoir vous apporter sa position officielle lors du Conseil de ville de décembre."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Depuis 1984, Saint-Imier est en fête le dernier weekend de juin. L'Imériale est l'occasion de se retrouver entre amis et de s'amuser. Cette année, ce sont plus de 10'000 personnes qui sont venues dans notre cité pour prendre du bon temps. Malgré une formidable organisation et un engagement sans failles du comité d'organisation et de nos employés communaux, quelques améliorations permettraient de rendre cette fête encore plus belle ! Le parti libéral radical propose, pour les stands qui servent de la nourriture chaude, d'installer des protections au sol afin de limiter les projections de graisse et autres produits. Un chiffre est frappant : 6 tonnes. C'est la quantité de déchets ramassés chaque année. Dans l'optique de limiter ce chiffre, le parti libéral radical propose d'introduire progressivement un système de vaisselle réutilisable, comme celui proposé par la Fondation Arc jurassien déchets. Ce système, présent dans de nombreuses manifestations régionales, a fait ses preuves. En commençant, par exemple, avec les assiettes, le choc serait limité mais l'impact serait bien réel ! Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de proposer au comité d'organisation de l'Imériale les éléments suivants :

- 1) Etudier la possibilité de l'obligation de protéger le sol.
- 2) Réfléchir à un système de vaisselle réutilisable au fil des années."

M. Patrick Tanner, maire : "Comme vous le savez, ni le Conseil municipal, ni la Municipalité, ne sont organisateurs de l'Imériale. Toutefois, nous veillerons à transmettre vos propositions au comité d'organisation de l'Imériale, pour suite utile."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci."

Mme Joëlle Häller, PLR : "A plusieurs reprises déjà dans le passé et à nouveau durant cette législature notre fraction est intervenue sur cet objet des eaux usées de Mont-Soleil. La résolution de ce problème est à nos yeux important pour l'avenir d'un développement harmonieux de ce magnifique site et se situe parfaitement dans l'engagement environnemental lié à Mont Soleil. Notre fraction exige des réponses précises à ses interrogations :

- A) Les crédits votés dans leur totalité, à notre connaissance, à l'époque sont-ils totalement utilisés à ce jour ?

* Si oui, les travaux devraient être terminés ou alors il y a des dépassés qui empêchent leurs poursuites ?

* Si non, pourquoi ne finit-on pas ce serpent de mer ?

- B) L'état actuel du traitement des eaux usées sur Mont-Soleil pourrait-il avoir une incidence sur le projet de développement du site en cours de planification ?
- C) Existe-t-il un recensement des puits perdus ?
- D) Y a-t-il un contrôle régulier et géré par le service concerné des vidanges des fosses septiques recensées ?
- E) Toutes les habitations de Mont-Soleil sont-elles d'une manière ou d'une autre inventoriées quant à la solution qui s'applique à chacune d'elle dans le traitement des eaux usées ?

Cette situation ne peut plus durer.

La fraction radicale exige que la totalité de l'assainissement des eaux usées de Mont-Soleil soit planifiée et réalisée sans délai afin de placer tous les citoyens de cette zone sur un pied d'égalité et surtout de répondre aux exigences de la préservation de la nature et de la protection des eaux."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je réponds tout d'abord quant aux crédits votés et à leurs utilisations. Un crédit de CHF 450'000.- a été voté par le Conseil général dans sa séance du 22 avril 1999, pour la 1^{ère} étape de ce que l'on appelle "des travaux d'épuration à Mont-Soleil", soit le secteur Funiculaire-Brigade. L'arrêté de compte de ce crédit daté du 17 juin 2010 figure dans les comptes annuels 2009 de la Municipalité, comptes qui avaient été approuvés par votre autorité. Ensuite un crédit de CHF 440'000.- a été voté par le Conseil général dans sa séance du 6 décembre 2002, pour la 2^{ème} étape des travaux d'épuration à Mont-Soleil, soit le secteur Hébron–Sport-Hôtel. L'arrêté de compte de ce crédit daté du 19 juin 2014 figure dans les comptes annuels 2013 de la Municipalité. Pour obtenir le montant final à charge de la commune, il convient de déduire du total de ces deux crédits, soit CHF 891'732.95 les subventions cantonales, soit CHF 224'816.90; et les taxes de raccordement facturées, soit au total CHF 271'410.65. Le montant final à charge des comptes communaux est donc de CHF 395'505.40. Quant au solde disponible pour ces deux crédits au 31 décembre 2013, il se monte à CHF 2'200.25.

Je réponds maintenant à la 2^{ème} question, quant à une incidence de l'état actuel du traitement des eaux usées sur le projet de développement du site en cours de planification. Dans sa séance du mardi 7 juin 2016, soit à la veille de la séance d'information à la population quant au futur nouveau plan de quartier de Mont-Soleil du mercredi 8 juin 2016, le Conseil municipal a défini sa position officielle quant à l'épuration des eaux usées à Mont-Soleil. En voici la teneur, je cite le procès-verbal : "Les membres décident que si le dossier du nouveau plan d'aménagement de Mont-Soleil est accepté par le législatif Imérien, le Conseil municipal s'occupera de réactualiser le dossier afin de planifier l'investissement. Une étude comparative (petites steps bioactives ou raccordement au réseau des eaux usées) sera réalisée, probablement en 2017, afin de montrer la bonne volonté de notre autorité" (fin de citation). En complément à cette prise de position du Conseil municipal, je citerai ma réponse donnée lors de la séance d'information à la population du 8 juin 2016 : Je cite : "Le nouveau plan financier en consultation actuellement prévoit des investissements dans les réseaux d'eau usées à Mont-Soleil en 2021 et 2022, soit CHF 450'000.-, qui ne permettront toutefois pas de réaliser l'ensemble des extensions prévues (coût total estimé à CHF 1'500'000.-, dont plus de CHF 700'000.- à charge de la commune). Il faut être conscient qu'une extension d'une telle ampleur dans les secteurs Est (chalet du CAS) et Ouest (NO du Home Hébron), soit plus 1.2 km de nouvelles conduites, ne pourra pas être financée par le budget actuel et va induire probablement à terme une nouvelle augmentation

des tarifs d'assainissement. En effet, les clients à raccorder représentent actuellement une consommation maximale de 7500 m³ par an environ pour 38 bâtiments (qui ne pourront pas être tous raccordés), ce qui est extrêmement peu par rapport à la longueur de nouveau réseau à construire. Grossièrement estimé, au tarif actuel cela représente, pour le nombre de m³ (7'500 m³ x CHF 2.25 = 16'875.-) et pour la taxe fixe (38 x CHF 98.-/trimestre = 14'896.-) une recette maximale totale de CHF 31'771.- par an, soit 2 % de l'investissement total. Notons encore à titre de comparaison que la somme prévue pour l'entretien et la modernisation de l'ensemble du réseau de Saint-Imier est de CHF 300'000.- par an. Si tout ou partie de cette somme est utilisée pour des extensions, non seulement le réseau existant ne pourra être rénové mais la valeur totale du réseau va augmenter et donc également l'attribution au financement spécial maintien de la valeur. Il est donc faux de prétendre comme certains le font que la commune perd de l'argent en ne construisant pas les extensions de réseau d'assainissement à Mont-Soleil. Ceci dit, le plan financier et les décisions concernant les investissements communaux sont du ressort des autorités politiques. Si le projet Mont-Soleil devient prioritaire, une pesée d'intérêt devra être réalisée. D'autres investissements devront être repoussés à plus tard/abandonnés ou des moyens financiers supplémentaires devront être trouvés (fin de citation).

Je réponds maintenant aux deux questions portant sur les puits perdus et sur l'inventaire des habitations à Mont-Soleil. Les habitations bénéficiant d'un puits perdu sont répertoriées dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) municipal, qui recense l'ensemble des habitations à Mont-Soleil, aux Savagnières et dans la zone urbaine. Ce plan est un document officiel, validé par le canton au printemps 2016. Il servira de base de travail pour les décisions quant aux investissements futurs, et devra si une nouvelle stratégie est décidée pour le développement de Mont-Soleil être adapté et à nouveau validé par le canton.

Reste en conclusion la question D) quant au contrôle régulier des vidanges des fosses septiques recensées. La réponse est "non". Un tel contrôle régulier de l'ensemble des fosses septiques, sur les deux montagnes, nécessiterait l'engagement d'une personne à plus de 100 %. Mais comme je l'avais déjà dit dans ma réponse à une interpellation similaire lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015, je cite : "La mise en œuvre d'un tel contrôle sera étudiée une fois que le PGEE de la commune sera validé par le canton. Une approche intercommunale sera probablement proposée aux communes voisines afin de tenter de limiter les coûts. (fin de citation). Une telle approche pourrait par exemple s'inspirer de la politique en cours à Orvin, quant aux nombreuses habitations non raccordées des Prés-d'Orvin. A savoir la mise en place d'un règlement communal contraignant obligeant les propriétaires à adresser la facture de vidange de leurs fosses, effectuée par une maison spécialisée, à l'administration communale ceci au moins une fois par année. Cette pratique nécessiterait la rédaction et l'approbation par votre autorité d'un règlement idoine, mais aurait l'avantage de limiter les coûts de ce contrôle naturellement."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Il me semble que l'on tourne toujours autour du pot. Nous discutons toujours des mêmes questions, et il n'y a aucun résultat. Nous sommes toujours dans la fosse. Il faudrait tout de même, une fois, prendre les choses en main. Il y a vraiment des gens qui sont mécontents. Ils ont dû se faire raccorder pour des milliers de francs, et d'autres, qui ont un certain nom, ne sont toujours pas raccordés. Je ne suis pas vraiment contente de cette réponse."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Vous reposerez la question la prochaine fois."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Dans 10 ans, à la même heure."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Interpellation intitulée : Etude d'aménagement d'un rond-point à l'entrée Est de Saint-Imier. Traverser le carrefour entre la Rue du Midi et la Route de Villeret peut s'avérer une épreuve de force aux heures de pointe, si on compte aller

du garage du Midi au terrain de foot par exemple. Notre fraction aimerait que le Conseil municipal étudie la possibilité d'aménager un rond-point à la sortie Est du village. L'îlot central du rond-point pourrait de plus être aménagé de façon à valoriser esthétiquement l'entrée dans notre cité."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Conseil municipal prend connaissance ce soir du contenu de cette interpellation. Nous allons étudier dans les mois à venir cette proposition. Nous avons deux partenaires incontournables dans cette étude, qui seront des alliés je l'espère. Il y a l'Office des ponts et chaussées, et la Police cantonale. L'étude va être lancée rapidement."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci pour votre réponse."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction se permet de revenir, comme promis, sur la réponse fournie en date du 28 avril par le Conseil municipal suite à notre intervention du 3 mars. Nous nous permettons de diviser notre interpellation en deux phases :

a) La forme de la réponse

Pourquoi revenir sur la forme ?

Notre fraction se demande si la forme utilisée pour répondre (personnalisation poussée + référence à la vie familiale) va devenir courante dans nos débats aussi bien au niveau des questions que des réponses ? Si tel est le cas, nous avons quelques craintes pour l'avenir du déroulement de nos séances. Mais à l'époque des débats Trump-Clinton tout est envisageable. Si non, deux poids et deux mesures.

b) Le fond

Surpris par plusieurs éléments de réponse fournis nous nous sommes approchés de Fourchette verte JUJB pour connaître leur position et vérifier la justesse des affirmations fournies par le représentant du Conseil municipal. Nous commencerons par citer en préambule un élément de la réponse Fourchette verte : "Les arguments en défaveur du label évoqués par le Conseil municipal sont pour le moins surprenants voire sans fondement.". Et nous continuons en reprenant quelques affirmations figurant dans la réponse du 28 avril en y joignant nos commentaires basés sur la réponse de Fourchette verte :

- 1) Le nombre de 90 repas préparés quotidiennement empêchent les responsables de consacrer du temps à la présentation des mets (ce qui est exigé par le label).

Faux !

Ce point n'est pas déterminant ni dans l'obtention ni dans le maintien du label.

- 2) Etre labellisé a un coût car cela implique : des frais pour des cours de perfectionnement.

Faux !

Ces cours de perfectionnement ne sont en aucun cas obligatoires.

- Un controlling qui grignoterait du temps consacré non pas à s'occuper d'enfants mais à compléter des documents.

Faux.

Il n'y a pas non plus de "controlling", ni de documents à remplir continuellement. Il est demandé 3x par année une copie d'une semaine de menus dans le cadre du suivi des établissements labellisés. Le seul formulaire à remplir est celui de "Demande de labellisation" avec les coordonnées de l'établissement au début du processus de labellisation, c'est tout de même un minimum. De plus le label est gratuit, de même que le matériel fourni pour la mise en évidence de celui-ci (affiches, autocollants, dépliants, etc.). Aucun frais de ce type n'est engendré par la demande de labellisation.

3) Il est difficile de faire avaler des menus équilibrés aux enfants. Les contraintes imposées par "Fourchette verte" sont trop restrictives. "Fourchette verte" rimerait aussi avec assiettes pleines de restes et gaspillage et "re-schlecker".

Faux !

Les quantités sont adaptées en fonction des besoins et de l'âge des enfants, Les quantités libellées dans les dossiers Fourchette verte sont donc des moyennes pour donner un ordre de grandeur. De plus n'y a-t-il pas contradiction entre d'une part des "quantités restreintes voire faibles" et d'autre part des "assiettes pleines de reste" ? Est-ce que cela sous-entend le traditionnel cliché qui consiste à dire que les menus "Fourchette verte" ne sont pas bons ? Et alors comment expliquer que plus de 1000 établissements destinés à nos jeunes les accueillent régulièrement pour les repas dans notre pays ?

4) Le personnel de cuisine estime que les repas "Fourchette verte" conviennent mieux aux jeunes adultes et aux adultes davantage responsables de leur alimentation.

Quels sont les critères étayant cette estimation ? Par expérience, il a été constaté que les enfants s'adaptent très bien aux changements d'habitude. Pour information le 70 % des 1473 établissements labellisés sont des crèches, des unités d'accueil pour écoliers et des restaurants scolaires.

5) Le prix moyen d'un repas aujourd'hui est de CHF 14.-, ce qui grève passablement le budget serré alloué à ces institutions. Avec "Fourchette verte", cela coûterait encore plus cher.

Manger équilibré n'est pas plus coûteux. Ce qui coûte cher dans le budget alimentaire c'est la viande, mais c'est aussi ce qui doit représenter la plus petite partie de l'assiette ! CHF 8.75 à l'armée pour une journée complète, CHF 8.- à Delémont pour un repas FV d'étudiants, CHF 8.- à Bienne. Pourquoi une telle différence avec le prix de nos prestations ?

6) Les contraintes imposées par un tel label seraient beaucoup trop lourdes et ne seraient pas compensées par ce que pourraient en retirer nos deux institutions.

Les lourdes contraintes évoquées sont-elles celles que nous venons de commenter, voire de corriger ou encore de contredire ? Ou alors y en a-t-il d'autres que nous ignorons ou qui ont été tuées ? Nous remarquons que la réponse fournie le 28 avril contient beaucoup trop d'imprécisions, d'informations erronées, pour ne pas dire plus. Cet état de fait est grave ! D'autant plus que les spécialistes de la santé suisse constatent qu'en 10 ans, la part des personnes en surpoids et obèses a augmenté de 10 % et que 20 % des enfants suisses âgés de 6 à 12 ans sont également en surpoids. Il s'agit de lutter contre ce constat en promouvant une alimentation saine. Et nous sommes convaincus qu'en associant les qualités de l'équipe de cuisine aux exigences tout à fait acceptables du label Fourchette verte, nous tous pourrions encore mieux contribuer à lutter contre ce fléau du surpoids et son cortège de risque pour la santé (diabète, maladies cardio-vasculaires et j'en passe) et de freiner, voire bloquer à plus longue échéance l'ascenseur "Primes maladie". Pour notre fraction la réponse du 28 avril est inacceptable car elle a désinformé le législatif ! Finalement nous nous demandons :

- Quelles étaient les finalités poursuivies lors de la rédaction de la réponse ?
- Pourquoi les instances régionales (nous tenons les références à disposition) Fourchette verte n'ont-elles pas été consultées ?

En conclusion notre fraction, déçue de la manière avec laquelle sa demande a été traitée, n'attend aucune réponse à ses questions. Elle se réserve le droit d'intervenir d'une autre manière sur cet objet."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "J'aimerais tout d'abord répondre à M. Denis Gerber, PLR, sur la première partie de son intervention. Je pense que vous avez mal interprété ma réponse. Je n'avais absolument rien de personnel à exprimer. Concernant la deuxième partie, je n'ai fait que relayer, en tant que membre du comité de La Pelouse, ce qui avait été discuté avec les cuisinières, et avec les autres membres du comité. Ce n'est pas du tout le Conseil municipal qui est responsable de ces nombreuses erreurs dont vous faites part dans votre réponse. Voilà ce que je voulais juste préciser."

15. Réponses aux motions et interpellations

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Interpellation de Mme Aurélie Juillerat, ARC, intitulée : Radars pédagogiques, déposée le 3 septembre 2015, complément aux réponses données les 15 octobre 2015 et 10 décembre 2015. Le Conseil municipal apporte les compléments suivants :

Dans un courriel adressé le 4 juillet 2016 au Service urbanisme et mobilité, M. Cédric Berberat, chef du service pour le Jura bernois de l'Office des ponts et chaussées (OPC) explique qu'il n'est pas possible de créer un passage pour piétons (PPP) à la Route de Sonvilier pour les raisons suivantes :

La création de PPP est soumise depuis le 1^{er} janvier 2016 à une nouvelle norme VSS très stricte. Ces critères sont notamment :

- la fréquence de traversée (100 piétons durant les 5 heures les plus fréquentées d'une journée;
- le respect de la distance de visibilité;
- le respect de la distance de détection;
- un volume de trafic supérieur à 3'000 véhicules par jour.

Dans le cas qui nous occupe, plusieurs de ces critères ne sont actuellement pas respectés et ne permettent pas la création d'un PPP selon le chef de l'OPC du Jura bernois. Le PPP en question serait envisageable en cas d'aménagement de l'arrêt CFF à la Rue de la Clef si l'analyse, réalisée après la construction de la Halte CFF, démontre qu'un PPP se justifie. L'OPC propose à cet endroit, sous réserve de l'approbation des mesures par une expertise de la Police cantonale, de créer une traversée libre en lieu et place d'un PPP, avec des mesures d'accompagnement. Le Conseil municipal regrette naturellement que l'interprétation de normes de manière stricte se fasse au détriment de la sécurité des piétons. D'autre part, afin de modérer le trafic entre le carrefour "Route de Sonvilier" (ceff SANTE-SOCIAL) – route cantonale et les premières habitations, l'OPC propose de marquer une chaussée à voie centrale banalisée, soit marquage de deux bandes cyclables en bordure de chaussée et suppression du marquage central de la chaussée et de limiter la vitesse à 60 km/h. Le signal

du 50 km/h sera également déplacé. Les travaux devraient être effectués en 2016 ou au début 2017 sous réserve des conclusions du rapport de la Police cantonale.

Sécurité pour les piétons sur les trottoirs du "Pod" :

Le Conseil municipal a également demandé à l'OPC quelques aménagements supplémentaires des trottoirs du "Pod" afin d'assurer la sécurité des piétons. Suite à une visite des lieux avec l'OPC et le Service urbanisme et mobilité, il a été décidé ce qui suit :

1. deux potelets seront posés sur le trottoir au Sud-Est du trottoir de la Rue Docteur Schwab 11 pour obliger les automobilistes à prendre correctement le virage sans mordre sur le trottoir devant les locaux de Diatel et de mettre en danger les piétons;
2. deux potelets seront posés au Nord-Est de l'immeuble Docteur Schwab 8 afin d'obliger les automobilistes à prendre correctement le virage en direction de la Rue de la Suze, sans rouler sur le trottoir;
3. un potelet sera également posé au Sud de la Rue Docteur Schwab 23 pour empêcher les automobilistes de rouler sur le trottoir lorsqu'il y a des véhicules qui bifurquent en direction de la Rue de la Suze.

Les fondations pour les potelets ont été préparées par l'OPC et les potelets seront livrés prochainement au service des Travaux publics de la commune qui les posera, je l'espère, avant la première neige.

Des bacs à fleurs provisoires ont été installés sur la place au Sud du magasin Tof Sports suite au nombreux abus de parcage sauvage. Ces bacs sont provisoires. Le projet d'aménagement vous sera présenté avec le réaménagement de la Place du Marché."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci pour votre réponse. Je suis un peu déçue que l'on ne puisse pas avoir un passage pour piétons à cet endroit, puisqu'il y a une école et une place de jeux. Et qu'en est-il des radars pédagogiques ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Tout d'abord, il faut s'entendre sur la terminologie de "radar pédagogique". La commune possède un radar sympathique, qui est systématiquement posé. Je donne connaissance des rapports de contrôle aux membres de la Commission urbanisme et mobilité régulièrement, ainsi qu'à mes collègues du Conseil municipal. Il n'a pas été jugé nécessaire de commander de nouveaux radars pédagogiques fixes avec des "smiles". Nous préférons poser et déplacer le radar à différents endroits. Lorsqu'il y a un radar fixe avec un "smile", les gens s'habituent, et après plusieurs passages, ils ne ralentissent plus. Nous pouvons vous assurer Mme Aurélie Juillerat, AJU, que systématiquement, nous déplaçons notre radar à différents endroits."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci beaucoup."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Un bref complément que je me permets d'ajouter à la réponse apportée lors du Conseil de ville à M. Michel Ruchonnet, PS. Pour rappel, nous avons discuté de la problématique liée à l'offre d'accueil pour la petite enfance et plus spécifiquement sur celle des mamans de jours. M. Michel Ruchonnet, PS, souhaitait connaître la position du Conseil municipal, et savoir s'il était judicieux d'étudier le sujet en Commission de la santé. Nous en avons donc parlé, et estimé, qu'il était en effet pertinent que la Commission se penche sur ce sujet. Voilà ce que je tenais donc, comme promis, à vous préciser."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je remercie Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale, cela me réjouit. Le dossier avance."

16. Petites questions

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "J'ai reçu deux petites questions."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Petite question intitulée : Politique communale des 3^{ème} et 4^{ème} âges. Dans le programme de législature du Conseil municipal 2015-2018, sous le titre "Solidarité et société", l'exécutif précise ce qui suit : "Une attention particulière sera également portée à la mise en place d'une politique des 3^{ème} et 4^{ème} âges afin de prendre en compte le vieillissement de la population et les besoins y relatifs en termes de structures médico-sociales et d'appartements permettant le maintien à domicile. Le parti libéral radical souhaite être informé sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour et quels sont les projets pour la fin de la législature ?"

Mme Mélanie Zwahlen Erard, cheffe du Département action sociale : "Je remercie M. Cédric Spielhofer, PLR, pour sa question et peux y répondre comme suit en vous exposant les différents projets menés et ceux en cours. Comme première action, nous avons en 2015, travaillé sur un projet nommé "Flash back". Ce projet a été porté par la Plate-Forme Prévention (PFP) de l'EJE et sa coordinatrice, Mme Sarah Vecchi Reghenzi. Le thème 2015, de la PFP étant de vivre "ensemble", il a été question de faire se rencontrer des jeunes de la région et des seniors. Les adolescents ont donc passé du temps avec des personnes vivant en home mais également avec des personnes vivant encore à domicile. De ces échanges et de ces rencontres, il en est ressorti un livre passionnant non seulement pour les personnes qui y ont participé mais également pour l'histoire, la mémoire de notre région. J'ai ici quelques exemplaires si quelqu'un est intéressé. Pour 2016, un second projet qui est sur le point d'aboutir et qui devrait être médiatisé ces prochains temps, a vu naître la collaboration de la Commission de la santé, du ceff SANTE-SOCIAL, et de la Fondation La Pimpinière. Le but de ce projet était de mettre à jour les différentes difficultés que les personnes à mobilité réduite, et donc qui concerne également la population dont il est ici question, pouvaient rencontrer dans les rues et dans les bâtiments publics imériens. Ainsi, des étudiants du ceff accompagnés de personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer, ont sillonné les rues de notre cité et ont donc indiqué les obstacles rencontrés. Le rapport est finalisé, il sera selon toute vraisemblance présenté au Conseil municipal début novembre. Pour la suite, nous avons pleine confiance en les services qui seront concernés pour que les conclusions du rapport soient prises en compte pour des aménagements futurs. En 2017, autre projet conséquent et issu cette fois-ci de la collaboration entre la Commission de la santé et Pro Senectute en gestation et son programme vieillir en forme depuis plusieurs mois maintenant, la mise en place d'une conférence que nous souhaitions initialement organiser pour le printemps 2017 mais l'agenda de Pro Senectute étant chargé nous avons du repousser à l'automne 2017. Selon les discussions que nous avons eues, l'objectif est de proposer une conférence sur le thème de la mémoire. Ainsi, nous pourrions atteindre les personnes touchées par cette problématique. Et par la suite de mettre en place des cours, sous forme probablement de petits ateliers pour soutenir les proches aidants. C'est l'objectif. J'en viens aux établissements médico-sociaux. En sus du suivi et de l'avancée des projets de Plein Soleil et d'Hébron, sachez également que nous allons rencontrer très prochainement, avec M. le Maire, une fondation qui vise l'amélioration de la qualité de vie des seniors en proposant la mise en place des logements prônant la mixité sociale et intégrant des logements seniors. Nous verrons donc ce qu'il ressort de cette rencontre. A ce jour, nous en sommes là, ce qui n'exclut évidemment pas la mise en place de nouveaux projets pour ces prochaines années. J'espère avoir répondu à votre question."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Merci pour votre réponse. Je n'ai maintenant plus aucune crainte de vieillir."

...rires...

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste constate comme tous les habitants, que les travaux pour la réfection des Halles vont bon train. Deux questions nous viennent à l'esprit :

- A ce stade des travaux, le budget est-il respecté ? Nous parlons quand même d'une somme de CHF 5,6 millions.
- Nous aimerions également savoir si la liste des travaux qui étaient à faire est respectée comme dans le document que nous avons approuvé, ou s'il y a eu des modifications en cours de route. Par exemple, nous avons attiré votre attention sur le fait que la réfection des vestiaires et des douches n'avait pas été prise en compte, qu'en est-il actuellement ? Un autre exemple concerne l'accès pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite sous la forme d'une rampe, ce projet que nous avons approuvé chaudement sera-t-il réalisé ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je prends connaissance de votre petite question ce soir, ainsi que de vos deux interrogations. Je peux vous informer que lors d'une prochaine séance du Conseil de ville, un point résumant toutes les modifications, les améliorations apportées, vous sera soumis pour acceptation ou refus. Toutes les informations vous parviendront via un point officiel lors du prochain Conseil de ville. Pour tout élément qui pourrait ne pas figurer dans le rapport, le Conseil municipal vous répondra sous le point "Petites questions".

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je remercie M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives pour sa réponse. Je suis particulièrement sensible au niveau de la rampe. Donc, si je comprends bien, il y a eu du changement par rapport au projet de départ ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Il y a eu plusieurs améliorations."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous nous réjouissons de vous écouter. Nous espérons que cela va vraiment dans le sens d'améliorations, qui sont vraiment des améliorations. Merci beaucoup."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Le nouveau chancelier a été nommé. Même s'il n'est pas là, je le félicite pour sa nomination. Depuis quelques années c'est le vice-chancelier qui rédige les procès verbaux de nos séances et ceci avec beaucoup de sérieux et de compétence, mais je vous rappelle que la présence du vice-chancelier à nos débats était provisoire puisque M. Dominique Bourquin, chancelier en place à l'époque, était également chef de Service de l'urbanisme, et cette mesure avait été prise par le Conseil municipal pour le décharger du surplus de travail que lui donnait ces deux fonctions. Le chancelier étant le secrétaire du Conseil municipal, je pense que sa place est au Conseil de ville, puisqu'il est au courant des débats des municipaux, et que le cas échéant, il pourrait amener des précisions. Etre le "pense-bête" d'un municipal ayant oublié telle ou telle précision. Ma question est la suivante :

- Est-ce que M. Beat Grossenbacher, nouveau chancelier municipal à partir du 1^{er} novembre 2016, siègera au Conseil de ville, ou M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, restera dans un droit coutumier ?"

M. Patrick Tanner, maire : "La réponse n'est à ce jour pas tranchée. Ce que je peux préciser, c'est que le nouveau chancelier continuera d'assurer la fonction de chef du Service économie et tourisme. Cette fonction sera assumée de paire avec la fonction de chancelier. A partir du 1^{er} novembre 2016, la Chancellerie municipale sera composée de M. Tiago

Rodrigues, vice-chancelier, et j'aimerais ce soir profiter de lui adresser au nom du Conseil municipal, nos sincères remerciements pour le travail qu'il a assumé ces derniers mois dans des conditions pénibles, mais ce que je voulais dire, c'est que le vice-chancelier, le chancelier, et moi-même, allons redéfinir, ensemble, les tâches de la Chancellerie municipale, et puis cette proposition sera soumise ensuite au Conseil municipal pour approbation. Nous vous tiendrons donc au courant des choix du Conseil municipal par rapport à cette organisation. A ce jour, il est précipité de vous donner une réponse définitive."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Lors du projet de construction de EJC, il a été décidé de construire un parking sous ledit bâtiment. Les citoyens de Saint-Imier ont accepté les 2 projets et ces constructions ont été menées à bien, et je crois pouvoir dire à la satisfaction de tous. Dans la partie inférieure du bâtiment, il avait été décidé que 3 à 4 places de parc seraient réservées au véhicules des Services techniques puisque les employés de ce service sont amenés à se déplacer souvent et chaque fois retrouver une place de parc aux alentours de leurs bureaux était compliqué et engendre une perte de temps. Cette solution nous semblait cohérente. Ce parking comprend 30 places plus une pour les personnes handicapées. Mais depuis, ce n'est plus 3 à 4 places pour les Services techniques qui sont réservées mais actuellement 17 sont louées à des commerçants, des entreprises et des privés et aux Services Techniques. Si je compte bien, il en reste 13 pour le public plus une place pour handicapé. Il me semble que ce parking public devient petit à petit un parking privé. Le plus drôle, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que le soir, ceux qui louent une place ne sont plus présents puisqu'ils sont rentrés chez eux. Hier soir par exemple, seules 5 voitures étaient sur les places louées et les 13 places pour tous étaient occupées, ce qui laissait 12 places libres pour la soirée et la nuit mais pas utilisables puisque privées. Est-ce là le but recherché pour un parking à vocation publique ? Je vous rappelle que ces places étaient une réponse à la demande des commerçants d'avoir plus de possibilités de parcage au centre, c'est bien devenu un parking pour les commerçants mais de moins en moins pour les clients des commerçants comme c'était prévu au départ. J'aimerais savoir :

- Quel service décide à qui on loue une place ?

Ce bâtiment fait partie du dicastère bâtiments et installations sportives. Alors pourquoi à aucun moment on a posé la question à ladite commission, pas à qui, où combien on loue la place, mais son avis sur le nombre possible ou acceptable de places louées et de places publiques, où alors ironsnous tout simplement jusqu'à la solution d'un parking totalement privé ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais essayer de vous donner quelques éléments de réponse. Au moment où ce parking a été mis en fonction, le fait qu'il était payant a suscité peu d'intérêt de la part des utilisateurs. Dans le message au Corps électoral, il avait été prévu un certain niveau de recettes pour ce parking, ce qui avait incité le Conseil municipal de l'époque à mettre une partie des places de parc en location à des privés. Il a cependant également été maintenu une partie du parking à vocation publique. Les places situées au centre sont publiques, et celles sur les côtés sont louées, pour la plupart à des commerçants qui souhaitent mettre à disposition des places pour leurs clients ou leurs personnels. Les Services techniques ont effectivement 3 ou 4 places sur la totalité des places louées. Ces places sont louées au détriment du budget de l'équipement. La question de la location peut naturellement être rediscutée au sein du Conseil municipal, mais pour l'heure, c'était le choix le plus judicieux, par rapport à la fréquentation de ce parking."

17. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

18. Divers et imprévu

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale ne peut terminer ce Conseil de ville sans remercier M. Beat Grossenbacher pour tout l'investissement dont il a fait preuve pour notre groupe durant cette première partie de législature. Brillamment élu sur la liste du parti, il a tout de suite pris ses fonctions de conseiller de ville, puis de chef de fraction, très à cœur. Passionné par sa région, cultivé, bienveillant, intéressé par tout, d'une intelligence lumineuse, d'une efficacité redoutable et d'une profonde gentillesse, Beat aura teinté, de son passage parmi notre fraction et notre conseil, tous les débats et les projets. Le beau défi professionnel qui s'est offert à lui étant incompatible avec son statut de conseiller de ville engagé politiquement, il a dû renoncer à sa place au Conseil de ville. Quelle perte pour Arc, mais quelle chance pour Saint-Imier de pouvoir très bientôt compter sur un chancelier comme lui ! Toute la fraction Alternative régionale et communale aimerait lui témoigner sa reconnaissance pour le travail accompli, et lui souhaiter le meilleur dans la prise imminente de ses fonctions."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette période de l'année, c'est le budget. C'est aussi Noël Ensemble. Cela démarre du 1^{er} au 3 décembre 2016. Nous offrons avec plaisir des places comme bénévole. Sachez que depuis cette année, nous avons pas mal de propositions de gens du Bas-Vallon pour venir nous aider comme bénévole. J'espère qu'ils ne seront pas majoritaires par rapport aux Saint-Imier. Donc, vous êtes les bienvenus."

Mme Nathalie Fiechter, présidente : "Bien. Petite information concernant le traditionnel repas de fin d'année du Conseil de ville. Après sondage auprès des fractions, une majorité des membres de notre conseil est d'accord de tester une nouvelle formule cette année. Un copieux apéritif dînatoire, remplacera le traditionnel souper. Celui-ci aura lieu après le dernier Conseil de ville 2016, normalement ici à côté, dans l'Espace Patchwork. Je vous remercie de votre participation et lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 46.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : Le vice-chancelier :